



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

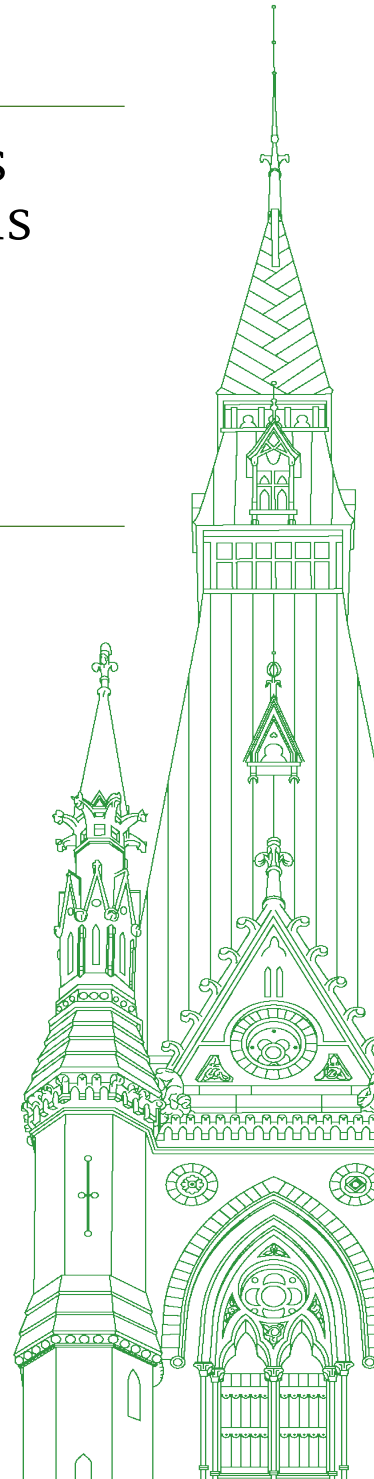
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 019

Le mardi 2 décembre 2025

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 2 décembre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bienvenue à la 19^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Conformément à l'article 108(3)c) du Règlement, nous reprenons notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Je tiens à remercier M. Jacques et son équipe d'être venus à la dernière minute.

Malheureusement, l'un des participants que nous avons invités à comparaître aujourd'hui, M. Guzman, de l'Agence de l'investissement pour la défense, est tombé malade, et le secrétaire Fuhr a refusé de se présenter sans être accompagné de M. Guzman.

Malheureusement, le ministre Lightbound, que nous avons convoqué, ne se présentera pas non plus. Nous allons donc consacrer la séance du 9 décembre au Bureau de la sécurité des transports, qui relève de ce comité, et à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, qui relève également du comité OGGO. Cela fait probablement cinq ans que nous ne les avons pas vus en comité, alors nous les inviterons pour une séance d'information.

Madame Block.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci, monsieur le président.

Je ne sais pas s'il s'agit d'un rappel au Règlement, mais j'aimerais soulever mon inquiétude sur le fait que des témoins ont été convoqués pour comparaître devant le Comité, qu'ils ont accepté de le faire, mais qui ne se sont pas conformés à la motion présentée. C'est le cas de M. Guzman et de M. Fuhr, il me semble.

Nous avons demandé qu'ils comparaissent séparément. Ils ont décidé de déterminer les conditions dans lesquelles ils comparaitraient devant le Comité. Cependant, à la dernière minute, ils ne se sont pas présentés. L'un d'eux est un député qui est ministre d'État et qui refuse de comparaître à moins qu'il ne soit accompagné d'un autre témoin.

Pouvez-vous nous dire de quels recours notre comité dispose à cet égard? J'ai l'impression que certains ministres en ont pris l'habitude. Comme vous l'avez dit, le ministre Lightbound refuse maintenant de comparaître devant le Comité pour défendre les prévisions budgétaires. Cela inquiète beaucoup nos collègues de ce côté-ci de la table. Nous avions planifié un ordre du jour, et nous ne pouvons pas faire notre travail de parlementaires parce que des témoins refusent de comparaître.

Le président: Je félicite notre greffier, qui a travaillé d'arrache-pied pour les faire venir. Il leur a demandé maintes fois de comparaître.

Je crois comprendre que M. Guzman est malade aujourd'hui. Cela arrive, mais M. Fuhr n'a fourni aucune explication pour ne pas avoir respecté la motion. À titre de président, je suis déçu que nous ne puissions pas faire venir les ministres pour défendre leurs prévisions budgétaires, malgré la souplesse que nous leur avons accordée en les convoquant longtemps à l'avance.

Je suppose que M. Guzman se présentera. Nous pouvons lui lancer une invitation. S'il refuse, nous pourrions demander une assignation à comparaître, mais je préfère supposer qu'il se présentera. Quant au secrétaire Fuhr, le Comité doit décider de sa façon de comparaître. Je suis un peu surpris qu'il ne veuille pas se présenter sans l'autre témoin. Ils nous ont indiqué très clairement par écrit qu'ils ne comparaitraient pas à moins de pouvoir le faire ensemble pendant une heure seulement. Je ne sais pas pourquoi, mais voilà où nous en sommes actuellement.

• (1105)

Kelly Block: Dans le même ordre d'idées, dans votre rôle de président, je vous encourage à réinviter ces deux témoins à comparaître conformément à la motion adoptée par l'ensemble du Comité pour parler de l'Agence de l'investissement pour la défense et de cette nouvelle nomination. S'ils refusent encore de se conformer à la motion adoptée par le Comité, je dirais que nous devons émettre une assignation à comparaître à M. Guzman et convoquer à nouveau le secrétaire d'État.

Le président: Madame Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Je pense la même chose, monsieur le président.

Avoir un problème de santé est une raison légitime pour ne pas se présenter devant le Comité, et j'espère que tout se passe bien pour M. Guzman.

Sérieusement, je n'ai pas envie de jouer le jeu de l'assignation à comparaître. Je sais qu'on nous écoute. Il nous reste encore quelques réunions. Il y a des gens qui se posent des questions et qui sont inquiets.

S'il vous plaît, respectons les décisions du Comité.

[Traduction]

Le président: Madame Khalid.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Merci, monsieur le président.

Quand vous dites que le ministre a refusé de comparaître aujourd'hui, qu'est-ce que cela signifie?

Le président: Je ne sais pas comment expliquer cela. Il ne comparaitra pas sans M. Guzman.

Iqra Khalid: Est-ce qu'il a refusé de comparaître devant le Comité ou est-ce qu'il voulait dire que, comme M. Guzman subit une intervention chirurgicale d'urgence aujourd'hui, nous devrions attendre qu'il revienne?

En parlant d'un refus catégorique, vous et nos collègues de l'autre côté de la table semblez affirmer que le ministre a confirmé qu'il ne viendrait pas. Je ne pense pas que ce soit le cas.

J'aimerais savoir si le ministre a proposé d'autres dates.

Le président: Non. Le message indiquait que M. Guzman devait s'absenter aujourd'hui — et j'accepte ce message pour la raison donnée — et que M. Fuhr ne se présenterait pas.

Iqra Khalid: Donc...

Le président: L'invitation a été envoyée il y a assez longtemps. Ils ont dit qu'ils comparaitraient. Ensuite, ils nous ont dit que M. Guzman n'était pas disponible, alors que M. Fuhr ne le serait pas non plus.

Iqra Khalid: Si vous me permettez, monsieur le président, je pense qu'il est normal que les ministres se présentent avec leurs fonctionnaires pour fournir toute information supplémentaire qui pourrait être requise pendant la réunion. Je ne pense pas que les ministres aient tendance à comparaître seuls, et je trouve un peu étrange qu'on demande des comptes à un homme qui doit subir une intervention chirurgicale aujourd'hui. Il devra ensuite concilier son rôle au ministère avec son emploi. Je ne trouve pas qu'il soit juste de l'accuser de refuser de comparaître.

De toute évidence, ils avaient réservé cette heure pour comparaître devant nous, et je suis presque sûre que le secrétaire d'État (Approvisionnement en matière de défense) sera tout à fait disposé à comparaître. Il est évident que nous devons veiller à ce que ses fonctionnaires puissent l'accompagner. Si son aide a eu une urgence médicale, il me semble que le Comité devrait être un peu plus disposé à reporter la date. Nous ne savons pas combien de temps il faudra à M. Guzman pour se remettre.

Le président: Bien. Je vais résumer la situation très brièvement.

Iqra Khalid: Je ne suis toujours pas...

Le président: Je sais, mais nous n'allons pas faire de l'obstruction.

Iqra Khalid: Vous m'avez interrompue, monsieur le président. Il n'est pas très respectueux de me traiter ainsi dans ce comité.

Le président: Je suis désolé, laissez-moi... chers collègues.

Iqra Khalid: Non, vous savez quoi? La parole est à vous, monsieur le président.

Le président: Chers collègues, madame Rochefort, quand je prends la parole, je vous remerciais de ne pas intervenir. Vous répétez les faits. Il y a deux ou trois faits importants. M. Guzman n'est pas un fonctionnaire comme un sous-ministre. Des ministres se sont présentés sans leurs sous-ministres ou d'autres personnes. Le ministre Fuhr s'est présenté au comité de la défense sans M. Guzman. Il semblerait donc qu'il puisse se présenter devant un comité, mais pas devant nous. Nous allons envoyer de nouvelles invitations pour essayer de les faire venir tous les deux.

J'ai M. Patzer, Mme Jansen et Mme Sudds. Je voudrais vraiment que nous passions au sujet de notre réunion.

• (1110)

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le président, si M. Guzman avait une urgence médicale, je tiens d'abord à lui transmettre mes meilleurs vœux et lui souhaiter un prompt rétablissement. Cependant, s'il ne s'agissait pas d'une urgence médicale, si la date de son intervention chirurgicale était prévue, il aurait dû en avvertir le Comité. Nous aurions peut-être pu prendre des dispositions pour que M. Guzman compareisse avant son intervention chirurgicale parce que, comme l'a dit Mme Khalid, nous ne savons pas combien de temps il lui faudra pour se rétablir. Je trouve un peu étrange qu'elle ait toute l'information sur le calendrier de M. Guzman, mais que le Comité n'en ait pas été averti.

Je signale également que la motion adoptée par le Comité a été adoptée le 9 octobre. Je sais que nous l'avons adoptée un peu avant que M. Guzman n'accède à son poste, mais nous sommes maintenant en décembre. Il a eu environ un mois et demi pour mettre de l'ordre dans son calendrier. Il me semble qu'il aurait dû discuter de son mandat ou de ses objectifs pour l'Agence d'investissement pour la défense, d'autant plus qu'il coûte aux contribuables 900 000 dollars, ou près de 900 000 dollars. Si c'est ainsi que l'on traitera le Comité, ce n'est pas un bon début.

Je tenais à exprimer mon... La motion ne précise pas qu'ils doivent comparaître ensemble. M. Fuhr aurait dû se présenter. C'est une honte qu'il en ait profité pour se défilier. Il en est même pour M. Lightbound.

Le président: J'ai ensuite Mme Jansen et Mme Sudds.

Chers collègues, nous allons envoyer de nouvelles invitations à ces deux témoins. Je vous demanderais de ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Je souligne que nous allons les réinviter. Nous aimerions entendre M. Jacques et son équipe aussitôt que possible.

Madame Jansen, allez-y.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Je suis nouvelle à ce comité, mais je dois dire que tout cela ressemble un peu à un effort coordonné visant à maintenir les Canadiens dans l'ignorance quand des milliards de dollars sont engagés à huis clos. Si les personnes responsables croient pouvoir échapper à tout contrôle ou refuser d'obéir à des ordres légitimes — en bloquant toutes sortes de données du Bureau du directeur parlementaire du budget et en esquivant les comités — tout en prétendant être les gardiens des deniers publics, alors je pense qu'elles comprennent mal leur rôle. Je ne sais pas. C'est bien simple: si ce gouvernement continue à nous traiter comme un désagrément et non comme une institution qui protège la confiance du public, les Canadiens finiront par tirer leurs propres conclusions sur ce qui se passe ici.

Le président: Madame Sudds, vous avez la parole. Nous essaierons ensuite d'entendre M. Jacques et son équipe.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Merci, monsieur le président.

Franchement, je trouve cette conversation tout à fait inutile. Le greffier sait pourquoi M. Guzman ne peut pas se joindre à nous aujourd'hui. Il a une raison très valable. Si nous nous trouvions dans cette situation, nous ne pourrions pas comparaître non plus. Je pense que nous devrions tous lui souhaiter un prompt rétablissement et le réinviter dès qu'il sera en mesure de se joindre à nous.

La motion demandait que le secrétaire d'État se joigne à M. Guzman. Si j'ai bien compris, il est utile qu'ils comparaissent ensemble pour compléter les renseignements qu'ils nous présentent. Il y a là une synergie, et je pense que c'est la raison pour laquelle nous avons inclus ces deux témoins dans la motion. Je m'oppose à toute insinuation voulant que le ministre refuse de comparaître. Il a simplement dit qu'il viendrait avec M. Guzman, comme la motion le demandait. À mon avis, nous devrions nous exprimer avec prudence. Ils vont comparaître, j'en suis sûr. Nous souhaitons certainement un bon rétablissement à M. Guzman.

Merci.

• (1115)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Jacques, je vous remercie pour votre patience, vous et votre équipe. Nous allons maintenant entendre votre déclaration préliminaire.

Allez-y, monsieur.

Jason Jacques (directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget): Merci, monsieur le président. Nous sommes ici pour servir.

[Français]

Monsieur le président et membres du Comité, je vous remercie de nous avoir invités à témoigner devant vous aujourd'hui. Nous sommes heureux d'être ici pour discuter de notre rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2025-2026 qui a été publié le 19 novembre 2025.

Je suis accompagné de mes collègues M. Mark Mahabir, M. Govindadeva Bernier, Mme Régine Cléophat et M. Mark Creighton.

Le budget supplémentaire des dépenses (B) de 2025-2026 présente des autorisations budgétaires supplémentaires totalisant 10,7 milliards de dollars. Les principaux secteurs de dépenses prévues sont les soins de santé, les programmes et les revendications liés aux Autochtones, la défense et le personnel. La plus grande dépense votée dans ce budget supplémentaire des dépenses est un montant de 1,6 milliard de dollars destiné à Santé Canada pour soutenir l'accès aux soins dentaires dans le cadre du Régime canadien de soins dentaires.

[Traduction]

Nous serons heureux de répondre à vos questions sur notre analyse du budget des dépenses.

Le président: Merci, monsieur Jacques.

Je remercie encore une fois votre équipe de faire preuve de tant de souplesse, comme toujours.

Nous allons commencer par Mme Block, pour six minutes.

Kelly Block: Merci beaucoup, monsieur le président.

Dans votre rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (B), vous affirmez une chose qui m'a intriguée. Je vais vous la lire et ensuite poser des questions à ce sujet.

À la page 4 de votre rapport, on peut lire: « Le Budget supplémentaire des dépenses de l'automne pour la période des subsides se terminant le 10 décembre suit généralement le dépôt des Comptes publics, qui sont les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement du Canada pour l'exercice précédent ».

Vous soulignez que cette année, les Comptes publics du Canada ont été déposés le même jour que le Budget supplémentaire des dépenses (B). Vous ajoutez que le gouvernement a déposé les Comptes publics au plus tard le jour du dépôt du Budget supplémentaire des dépenses de l'automne à trois reprises au cours de ces cinq derniers exercices, et à six reprises au cours des dix derniers exercices. Cela me semble être devenu une tendance.

Vous soulignez en suite que « la publication en temps opportun des Comptes publics donnerait plus de temps aux parlementaires pour procéder à un examen financier ex post et de meilleurs renseignements afin d'évaluer les budgets des dépenses du gouvernement ainsi que ses plans en matière budgétaire ». Je vous dirai que c'est assez inquiétant.

Je voudrais vous demander de nous fournir un peu plus d'information sur les délais du dépôt de ces différents documents. Quelles répercussions ces dates de dépôt ont-elles sur la capacité des parlementaires à faire leur travail?

Jason Jacques: Le budget supplémentaire des dépenses (B) et les comptes publics n'ont pas été les seuls documents déposés pendant la première semaine très chargée de novembre. Il y a aussi eu le budget et les rapports sur les résultats ministériels.

Au Bureau, le gouvernement nous a perdus au bout de 10 000 pages quand nous avons essayé d'examiner tous les documents qu'il a publiés cette semaine-là. Il va sans dire que, même avec d'excellents modèles linguistiques, nous, qui détenons des diplômes d'études supérieures dans ce domaine, avons bien de la peine à passer tout cela en revue dans les délais requis. Cela serait encore plus difficile pour les parlementaires, qui sont très occupés et qui, bien que possédant des talents divers, ne détiennent peut-être pas un diplôme de comptable professionnel agréé.

En effet, la loi donne au gouvernement jusqu'à la fin décembre pour déposer les comptes publics. Nous avons déjà recommandé — tout comme votre comité, d'ailleurs — que l'on modifie la loi pour faire avancer cette date d'échéance. Cela permettrait aux parlementaires de consulter les états financiers vérifiés du gouvernement quand ils examinent le budget supplémentaire des dépenses (B). Nous avons ici 10,7 milliards de dollars en dépenses supplémentaires, qui comprennent un montant considérable de dépenses non utilisées au cours de l'exercice précédent. Le gouvernement demande ce financement une deuxième fois dans son budget supplémentaire des dépenses (B).

En outre, je tiens à mentionner que, compte tenu de l'évolution du contexte entourant le dépôt du budget, il serait très avantageux pour les parlementaires de recevoir les comptes publics avant le dépôt du budget à l'automne. De cette façon, ils comprendront ce qui s'est passé pendant l'exercice précédent et ils verront clairement la situation présente, ce qui les aidera à examiner le budget quand le gouvernement le déposera.

• (1120)

Kelly Block: Je vous en remercie.

Il est déjà difficile, pour les parlementaires, de comprendre toute l'information qui leur est présentée, mais il leur est presque impossible de la comprendre quand elle leur arrive en trombe à la dernière minute. J'ai examiné le cycle des rapports sur les dépenses du gouvernement, sachant très bien que le gouvernement avait changé quand il a déposé son budget.

Le dépôt du budget en novembre a-t-il des répercussions sur le reste du cycle dont nous, les parlementaires, devrions tenir compte en examinant les dépenses du gouvernement?

Jason Jacques: D'après ce que le gouvernement a publié, ces changements continuent à évoluer. Le changement le plus évident, que je qualifierais de positif et qui devrait être utile aux parlementaires, est qu'en déposant le budget plus tôt, les parlementaires verront dans le document du budget principal des dépenses, qui est relié aux lois de crédits 1 et 2, les mesures que le gouvernement prévoit souligner dans son budget.

Il y aura beaucoup plus de liens et de cohésion entre le principal document d'orientation du gouvernement — le budget —, et ce sur quoi les parlementaires votent réellement, à savoir les projets de loi de crédits.

Pour en revenir à l'évolution de ces changements, je pense que le gouvernement pourrait envisager d'autres mesures pour rendre le cycle plus accessible aux parlementaires. Il pourrait déposer les comptes publics plus tôt, oui. Cependant, il pourrait apporter d'autres changements qui faciliteraient la compréhension pour les parlementaires. En fin de compte, le gouvernement ne peut effectuer aucune dépense et ne recevoir aucune recette sans l'approbation du Parlement.

Le président: Merci, monsieur Jacques.

Nous allons passer à M. Gasparro pour six minutes, s'il vous plaît.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci.

Merci encore une fois d'être venu, monsieur Jacques.

Merci à tous de vous être joints à nous.

Je voudrais parler du principal sujet dont il est question ici — vous l'avez mentionné tout à l'heure —, le Régime canadien de soins dentaires. Il concerne un grand nombre de gens dans ma circonscription, Eglinton—Lawrence, et je sais qu'il concerne aussi les électeurs de plusieurs de mes collègues ici.

Selon vous, en quoi des investissements précoces et adéquats dans des programmes comme celui-ci contribuent-ils à améliorer les résultats à long terme et à réduire la pression sur d'autres secteurs du système de santé?

Jason Jacques: C'est une très bonne question. De façon plus générale, j'établirais un lien avec le travail, publié cet automne, du Fonds monétaire international, le FMI, sur les fonds d'investissement ou les investissements que divers gouvernements devraient ou pourraient effectuer. Cela nous ramène à notre discussion sur la définition du budget des fonds d'exploitation. Une des choses que le FMI...

Vince Gasparro: C'est mon sujet préféré.

Jason Jacques: C'est un sujet intéressant. En effet, le FMI nomme, parmi les domaines d'investissement — c'est le terme qu'il utilise, pas le mien —, les soins de santé et l'éducation. Soulignons que ces domaines ne sont pas compris dans la définition actuelle de notre gouvernement fédéral.

Le FMI fonde sa justification — avec laquelle nous sommes généralement d'accord — sur le capital humain. Dans la mesure où un gouvernement répartit efficacement ses ressources vers les soins de santé, ce qui comprend les soins dentaires, et vers l'éducation, sa population est beaucoup plus apte à travailler, et elle est, dans l'en-

semble, plus productive. Évidemment, cela avantage l'économie. La productivité avantage tout le monde.

• (1125)

Vince Gasparro: Je reviendrai au FMI s'il me reste du temps.

Parlons un peu du Régime canadien de soins dentaires. La somme de 1,6 milliard de dollars demandée reflète-t-elle une augmentation du coût de ce programme ou un taux de participation plus élevé? Le gouvernement accélère-t-il simplement la mise en œuvre du programme?

Mark Creighton (analyste principal, Bureau du directeur parlementaire du budget): L'augmentation du nombre de bénéficiaires potentiels participant à ce programme a entraîné l'augmentation de la demande pour le Régime canadien de soins dentaires. Il y avait aussi une « demande refoulée », comme l'a décrit Santé Canada. Il s'est avéré qu'au moment de la préparation du budget principal des dépenses, on a découvert que les gens avaient besoin de plus de traitements que prévu.

Vince Gasparro: Je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais les Canadiens s'intéressent de plus en plus à ce programme. C'est excellent.

Revenons donc à notre sujet favori, monsieur Jacques, les fonds d'exploitation et les infrastructures. J'aimerais vous lire une citation de la directrice générale du FMI. Elle dit que « l'Allemagne et le Canada reconnaissent que dans cette conjoncture éprouvante, il faut utiliser la marge de manœuvre budgétaire » et que ces deux pays sont dans une meilleure situation financière que leurs pairs du Groupe des sept.

Êtes-vous d'accord avec cette citation de la directrice générale du FMI?

Jason Jacques: Je suis d'accord avec les faits énoncés sur la position du Canada et de l'Allemagne par rapport au G7. Toutefois, ce n'est pas à nous de formuler des recommandations ou des observations sur la politique fédérale.

Vince Gasparro: Bien sûr. Je voulais simplement confirmer que vous acceptez l'observation de la directrice générale selon laquelle la marge de manœuvre financière du Canada est meilleure que celles des pays du G7.

Jason Jacques: J'ai deux choses à souligner.

Prenons d'abord la position du Canada et de l'Allemagne par rapport aux pays du G7, mesurée par le ratio de la dette au PIB. Le Canada a l'un des ratios de la dette au PIB les plus bas de tous les pays du G7. Je le répète — et je crois que je l'ai dit ici la semaine dernière —, il incombe au gouvernement d'établir ses cibles financières et de déterminer comment il va les gérer. C'est au Parlement et au public de bien comprendre ce dont il s'agit et d'intervenir, s'ils estiment être en mesure de le faire.

Le mouvement précédemment observé avec le ratio de la dette au PIB, qui était en baisse à moyen terme, constituait le pilier budgétaire du gouvernement précédent, ainsi que des gouvernements précédents et antérieurs... Dans cette situation, au fil du temps, une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire s'est ouverte. En fait, on mettait de l'argent de côté pour les temps difficiles en prévision d'un choc économique ou autre.

Dans le contexte actuel, cela ne se produit pas. Par conséquent, la prochaine fois que le gouvernement devra réagir à un problème, il devra fort probablement emprunter de l'argent. Ce ratio lui laisse moins d'argent. Il s'agit d'une approche différente qui comporte ses propres risques. Dans notre note sur le budget de 2025, nous suggérons que les parlementaires et le public discutent sérieusement de cela.

Dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni et l'Australie, dès qu'un nouveau gouvernement est élu, la loi exige qu'il établisse ses cibles financières et qu'il les justifie, puis que le Parlement en débatte et vote à ce sujet.

Le président: Merci, messieurs.

Madame Gaudreau, vous avez six minutes.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Lors de notre dernière réunion, on nous a mentionné qu'il manquait des documents, et on nous avait dit qu'on allait les avoir. Ai-je bien compris que vous avez reçu 10 000 pages d'informations complémentaires pour votre travail?

Jason Jacques: En fait, c'est le nombre de pages en anglais que le gouvernement du Canada a publié sur son site Web pendant la première semaine de novembre. Ça inclut, entre autres, le budget, les comptes publics et le budget supplémentaire des dépenses.

Marie-Hélène Gaudreau: À la suite de notre dernière rencontre, avez-vous reçu les documents nécessaires pour bien faire votre travail?

Jason Jacques: Dans le contexte d'une évaluation du plan du gouvernement du Canada concernant les compressions budgétaires, non.

• (1130)

Marie-Hélène Gaudreau: Quels sont les documents qui vous manquent? Y a-t-il des chiffres ou des articles manquants? Nous sommes ici pour vous aider, entre autres. Non seulement nous voulons le savoir, mais nous voulons aussi que vous puissiez bien faire votre travail. Qu'est-ce qui vous manque?

Jason Jacques: Nous avons demandé des données primordiales: la liste des programmes qui seront touchés, le nombre d'équivalents temps plein, la réduction de chaque budget ainsi qu'une évaluation des répercussions sur les services aux Canadiens.

Pour les comptables, chaque programme du gouvernement du Canada représente un chiffre; pour les Canadiens, c'est un programme. Les programmes existent pour rendre des services aux Canadiens.

Marie-Hélène Gaudreau: Parfait.

L'assurance dentaire est-elle qualifiée de dépense d'investissement?

Jason Jacques: Selon le gouvernement du Canada, elle ne l'est pas maintenant. Selon le schéma que le gouvernement du Canada a développé, ça compte comme une dépense opérationnelle, je pense.

Marie-Hélène Gaudreau: Y a-t-il eu d'autres changements comme ceux-là? On s'est parlé à plusieurs reprises de ce qu'est réellement un investissement. Les crédits d'impôt et les prêts garantis sont-ils encore sous la rubrique des investissements?

Jason Jacques: C'est une bonne question. Ça dépend du type de crédit d'impôt.

Comme nous l'avons mentionné dans notre analyse du budget de 2025, le gouvernement du Canada a décidé d'inclure quelques types de crédits d'impôt liés à l'investissement. Les autres gouvernements n'ont pas inclus les mêmes choses. Je pense qu'il n'y avait pas de changement.

La dernière fois que j'ai témoigné devant le Comité, j'ai expliqué qu'il n'existait pas de schéma parfait. Par ailleurs, l'objectif du gouvernement du Canada peut être de trouver un lien entre chaque dollar dépensé et la création de capital dans l'économie du Canada, peu importe si ce sont des biens pour le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités ou les communautés autochtones. Cela dit, ce peut être plus difficile avec certains types d'incitatifs.

Marie-Hélène Gaudreau: On s'entend que c'est une perspective. On prévoit des retombées économiques, mais on n'a pas le chiffre exact. Autrement dit, on spéculé. Les gens peuvent se demander combien va rapporter un dollar. Ce que je dis, c'est qu'un investissement, c'est du capital. Par exemple, on connaît la courbe d'augmentation de la valeur d'un bâtiment. Je ne veux pas qu'on trompe les gens en leur disant qu'on se félicite de faire de l'investissement et qu'on peut leur montrer les retombées économiques.

Jason Jacques: Comme je l'ai mentionné plus tôt, le Fonds monétaire international considère le capital humain comme un investissement. Je parle du fait d'être en bonne santé, d'avoir une bonne éducation, d'avoir la capacité de trouver un autre emploi et de recevoir de la formation.

Dans l'économie moderne, c'est un fonds en capital réel. C'est difficile de mesurer ça parfaitement, mais de façon conceptuelle, ça se justifie. Ce sont les paroles du Fonds monétaire international, pas seulement les miennes.

Marie-Hélène Gaudreau: Quelle est l'incidence de ça sur notre cote de crédit? Qu'on le veuille ou non, il est important de respecter les normes internationales. On peut s'amuser un peu et jouer avec les chiffres, mais, au bout du compte, on aura les résultats de la vérificatrice générale.

À quoi peut-on s'attendre au sujet des nouvelles unités de mesure de cette comptabilité?

Jason Jacques: Je pense qu'il serait important d'avoir quelqu'un qui pourrait évaluer les schémas de façon indépendante et s'assurer que le gouvernement du Canada ne se donne pas trop de souplesse pour changer la définition du capital d'une année à l'autre sans fournir d'explications aux parlementaires. C'est important pour les parlementaires et le public de suivre les changements.

Marie-Hélène Gaudreau: Qui peut faire ça?

Jason Jacques: Plusieurs personnes et organisations du Canada peuvent le faire. Pour nous, il est très important que les gens qui développent les schémas et font les vérifications soient indépendants de ceux qui doivent les mettre en œuvre.

• (1135)

Marie-Hélène Gaudreau: Ce n'est donc pas vous qui pouvez le faire.

Jason Jacques: Il y a nous, et il y a peut-être la vérificatrice générale et d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada et d'Ottawa.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Patzer, vous avez cinq minutes.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup d'être venu, monsieur Jacques.

Plus tôt aujourd'hui, vous avez comparu devant un comité du Sénat et vous avez dit que vous aviez de la difficulté à obtenir des renseignements sur l'Agence de l'investissement pour la défense. Pourriez-vous nous dire quels renseignements vous cherchiez et quelles raisons on vous a données en refusant de vous les fournir?

Jason Jacques: Les rumeurs se répandent au grand galop.

Nous avons envoyé une demande d'information à cette nouvelle agence en début novembre. Nous cherchions à répondre aux questions qu'avait soulevées le Comité sénatorial permanent des finances nationales au sujet de cette agence. Les sénateurs s'inquiétaient du manque de transparence du cadre administratif dans lequel ces agences sont établies, car il diffère de celui par lequel on établit les ministères. Je leur avais répondu que ce cadre était peut-être différent, mais que j'allais voir si l'Agence nous ferait part de cette information.

Je vous dirai que nous avons publié ce matin un rapport sur l'agence Maisons Canada. Les pouvoirs d'accès à l'information que nous utilisons au nom des parlementaires ont donné de très bons résultats. Cette nouvelle agence nous a fourni de l'information, que nous avons pu analyser et comprendre. Nous pouvons publier cela pour le Comité.

Avec l'Agence de l'investissement pour la défense, cela n'a malheureusement pas été le cas. Nous avons demandé des renseignements de base sur son budget et sur le nombre de personnes qui y travaillent. Nous avons aussi demandé une ventilation des dépenses par article courant, selon les principes de la comptabilité interne du gouvernement. Il faut que vous disposiez de ces données. Il faut que vous soyez au courant des différentes catégories: personnel, services professionnels, services publics, information, etc. Nous n'avons pas reçu ces données. On nous a d'abord demandé une prolongation. Puis, nous avons parlé aux responsables vendredi, et ils nous ont répondu qu'il était peu probable que nous les recevions dans un proche avenir, car notre demande se trouvait sur le bureau du sous-ministre et qu'ils ne savaient pas quand celui-ci allait l'approuver.

J'en ai conclu que, si les données existent et que le ministère sait que la loi nous permet de demander de l'information au nom d'un comité sénatorial pour l'analyser, mais que le ministère n'explique pas pourquoi il ne nous fournit pas cette information, c'est qu'il refuse carrément de nous la fournir. Par conséquent, nous avons indiqué dans notre site Web que nous avions fermé le dossier sur le ministère en question et que l'information ne serait tout simplement pas fournie.

Jeremy Patzer: S'agit-il du ministère de la Défense nationale ou du ministère des Services publics et de l'Approvisionnement, SPAC?

Jason Jacques: C'est SPAC.

Jeremy Patzer: Très intéressant.

Dans le cadre de votre examen de l'approvisionnement militaire, vous avez parlé d'environ 476 millions de dollars pour le Projet de capacité future d'avions de chasse. Le gouvernement semble abandonner les F-35 pour acheter des avions de chasse de Saab Gripen.

Qu'arriverait-il à ces 476 millions de dollars si le gouvernement continuait à tergiverser ou si, tout d'un coup, il décidait d'acheter un autre type d'avions de chasse? Ce coût serait-il irrécupérable?

Jason Jacques: À ce stade-ci, nous n'avons pas évalué cette affectation en détail, et tant que nous ne l'aurons pas fait, je ne pourrais vous offrir que des conjectures.

Jeremy Patzer: D'accord.

J'aimerais revenir sur un point soulevé plus tôt par M. Gasparro. Dans l'un de vos autres rapports, vous dites que notre marge de manœuvre pour réagir à la prochaine crise, quelle qu'elle soit, a été grandement entravée et limitée. Le nouvel ancrage budgétaire du gouvernement est la baisse du ratio du déficit au PIB. Ils ont modifié cette définition, mais à long terme, les déficits d'une année à l'autre ne vont pas diminuer considérablement pour dégager cette marge de manœuvre.

À quel point est-ce inquiétant pour les Canadiens?

Jason Jacques: Je pense que cela devrait retenir l'attention de tous les parlementaires et, par extension, des Canadiens. C'est pourquoi nous l'avons inclus dans le rapport afin de le mettre en évidence. Encore une fois, le 18 septembre, à la Chambre des communes, le premier ministre a répondu lors de la période de questions qu'il y avait trois ancrages budgétaires. L'un d'entre eux était la baisse du ratio de la dette au PIB, puis, le 4 novembre, lorsque le budget a été déposé, cet ancrage du ratio de la dette au PIB a été supprimé. De notre point de vue, la marge de manœuvre est nettement moins importante qu'avant.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement ne peut pas emprunter de l'argent supplémentaire. Comparativement aux autres pays du G7 — peut-être moins par rapport à d'autres économies avancées, mais certainement par rapport aux pays du G7 —, le gouvernement fédéral est dans une situation financière relativement bonne pour emprunter de l'argent supplémentaire. Cela signifie qu'il y a un changement dans la façon dont le budget et les finances du gouvernement fédéral sont gérés, ce qui a été mis en place après très peu de discussions. De toute évidence, la discussion porte actuellement sur les mérites relatifs du ratio du déficit au PIB, le fait qu'il diminue...

● (1140)

Le président: Je suis désolé, monsieur Jacques; nous avons dépassé le temps qui nous était imparti. Je dois vous interrompre, même si je pourrais vous écouter toute la journée.

Nous passons à Mme Sudds qui dispose de cinq minutes.

L'hon. Jenna Sudds: Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous d'être ici encore une fois.

Je voudrais commencer par vous parler un peu de ce que je vois ici, à Services partagés Canada. Je constate que Services partagés Canada reçoit 45 millions de dollars pour les services informatiques de base et 8,3 millions de dollars pour soutenir les opérations informatiques de Statistique Canada.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de ces dépenses. De mon point de vue, elles sont vraiment nécessaires, car le numérique est la voie de l'avenir, et je pense que nous devons en faire davantage dans ce domaine. J'aimerais connaître votre opinion sur la validité ou l'importance de ces dépenses.

Jason Jacques: Bien sûr. En ce qui concerne les 45 millions de dollars et les 8,3 millions de dollars, je ne crois pas que nous l'ayons souligné dans notre rapport. Cela dit, je peux parler de façon plus générale du fait que, certainement de notre côté, nous utilisons régulièrement les services de Statistique Canada et, dans la mesure où il est plus facile d'accéder à ces services, nous pouvons fournir plus rapidement aux comités un travail de meilleure qualité.

Par ailleurs, je siège également au conseil des conseillers macroéconomiques de Statistique Canada. Je pense que c'est ainsi qu'on l'appelle. Pour ce qui est de la gestion des données et de l'assurance qu'elles sont de grande qualité, il s'agit d'investissements qui réduisent les coûts et améliorent la qualité à Statistique Canada.

Encore une fois, je parle en termes généraux. Je ne peux pas m'exprimer sur ces investissements précis, mais, d'une manière générale, je suis d'accord avec vous.

Là encore, on en revient à certaines questions qui ont été posées sur le budget de 2025 et les investissements. Dans la mesure où il y a une formation de capital supplémentaire dans l'économie et où ce capital est accessible à la population, vous obtiendrez une productivité plus élevée. C'est ainsi que fonctionnent les équations, et c'est ainsi qu'elles ont fonctionné dans le passé. Les fonds supplémentaires attribués à Statistique Canada dans ces domaines précis devraient, à condition d'être correctement utilisés, produire des résultats similaires.

L'hon. Jenna Sudds: Je vous remercie de cet éclairage.

Dans un contexte où les préoccupations en matière de cybersécurité ne cessent de croître et où il est important de garantir la sécurité et la numérisation de notre gouvernement, les Canadiens comptent sur nous et s'attendent à recevoir des services en ligne quand et comme ils le souhaitent. Je n'ai donc aucun doute que ces dépenses vont gagner en importance.

Je m'interroge sur la modernisation de la défense, les engagements que nous avons pris dans le cadre de l'OTAN pour atteindre nos objectifs et le financement important qui en découle. Pensez-vous que nous sommes en bonne voie pour concrétiser cette vision?

Jason Jacques: En ce qui concerne le seuil de 2 % fixé par l'OTAN, d'après nos prévisions, le gouvernement semble être sur la bonne voie pour atteindre cet objectif cette année. Pour ce qui est des 5 %, c'est moins clair à ce stade.

Nous avons envoyé une demande d'information à la Défense nationale afin de recouper les données du budget avec les renseignements confidentiels supplémentaires que la Défense nationale nous a déjà fournis sur ses plans de dépenses, afin de nous faire une idée des nouveautés et de notre proximité de l'objectif de 5 % de l'OTAN. Nous attendons toujours une réponse du ministère de la Défense nationale pour clarifier ces aspects, mais il est certain que, en ce qui concerne les 2 % de l'OTAN, nous sommes plus avancés que l'année dernière.

• (1145)

L'hon. Jenna Sudds: C'est incroyable. Je vous remercie. Il est certainement bon d'entendre que cela se concrétise et qu'on le voit dans votre analyse.

En ce qui concerne Services partagés Canada, alors que nous réfléchissons à l'avenir et à la capacité des ministères à tirer parti des gains d'efficacité, c'est-à-dire à centraliser les services au sein de Services partagés Canada, qu'il s'agisse de l'infonuagique, de la cybersécurité, etc., voyez-vous des signes que nous sommes en bonne

voie d'atteindre nos objectifs en matière de centralisation de ces services?

Jason Jacques: C'est une très bonne question, mais nous ne l'avons malheureusement pas examinée.

L'hon. Jenna Sudds: Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je n'ai pas beaucoup de temps de parole, mais ça va être bien simple.

Je veux revenir sur ce dont on parlait tantôt. Quand on parlait d'organismes, entre autres, je pensais aux banques et à des organismes comme l'Institut économique de Montréal.

Dans les unités de mesure ou la matrice légitime à l'échelle internationale, a-t-on déjà fait la conversion des données ou inséré les données dans ce à quoi on est habitué? Avez-vous déjà fait le croisement de ces données?

Jason Jacques: Ça n'a pas été fait par nous, mais nous avons eu des discussions avec Statistique Canada. Je pense qu'il y a les comptes nationaux à Statistique Canada. Dans ce contexte, Statistique Canada a l'obligation de mettre en œuvre un rapprochement des Comptes publics du Canada et des comptes nationaux. Il y a deux schémas un peu différents en ce qui concerne les chiffres.

Statistique Canada est un organisme indépendant qui a la responsabilité de gérer beaucoup de données, de mettre en œuvre quelques types de rapprochement. Statistique Canada serait peut-être en mesure d'accepter plus de responsabilités en ce qui concerne le développement des schémas. Elle pourrait garder ces schémas, y apporter quelques changements et, par la suite, en faire l'évaluation.

Marie-Hélène Gaudreau: Ça pourrait aussi être les banques qui utilisent nos chiffres et qui en font une réflexion différente.

Jason Jacques: Oui, c'est ça. Je pense que Statistique Canada est un organisme respecté partout dans le monde. Personne ne regarde la publication des données sur le site Web de Statistique Canada chaque matin en se disant qu'il n'a pas confiance en ces chiffres. Ce n'est pas le cas. C'est complètement l'inverse.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

À la Chambre, la semaine dernière, j'ai demandé au député de Marc-Aurèle-Fortin, l'ancien ministre des Finances du Québec, comment il plaiderait le fait qu'on ne peut pas comparer avec le Québec, parce qu'il y a l'investissement direct au titre du Plan québécois des infrastructures et il y a les dépenses courantes.

Je lui ai demandé pourquoi il acceptait que tout l'investissement soit dans la même panoplie de mesures — ce n'est plus le cas pour les dépenses en matière de soins dentaires — et il m'a répondu qu'il était en désaccord avec le directeur parlementaire du budget.

Jason Jacques: À mon avis, la beauté du Canada, c'est que tout le monde a droit à sa propre opinion.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Jansen, puis à Mme Khalid, après quoi nous aurons suffisamment de temps pour donner la parole à Mme Block et à M. Gasparro avant de terminer avec Mme Gaudreau.

Nous passerons ensuite au vote sur le budget supplémentaire des dépenses (B).

Madame Jansen, la parole est à vous.

Tamara Jansen: Monsieur Jacques, je comprends que vous vouliez analyser les 81,8 milliards de nouvelles dépenses pour la défense, mais vous n'avez pas obtenu les documents de l'Agence de l'investissement pour la défense. D'après ce que vous savez, le gouvernement a-t-il l'information que vous avez demandée?

Jason Jacques: Dans le cas de l'Agence de l'investissement pour la défense et de son budget de fonctionnement, oui, elle a cette information, et c'est pourquoi nous avons mis à jour le rapport et dit qu'il y avait une présomption de refus de fournir l'information.

Tamara Jansen: Très bien, je vous remercie.

Vous avez écrit au ministre le 7 novembre pour lui demander des renseignements de base sur cette nouvelle Agence de l'investissement pour la défense, sur son budget, ses plans de dépenses, sa dotation en personnel. Ils n'ont pas respecté le délai ni fourni les documents. Quelle explication ont-ils donnée?

• (1150)

Jason Jacques: Il n'y a pas eu d'explication, et c'est pourquoi, de notre point de vue, nous sommes là encore assez souples lorsqu'il s'agit de répondre à nos demandes d'information. Nous comprenons que c'est une nouvelle organisation, donc s'ils n'ont pas tout ce que nous leur demandons, ils peuvent nous le dire et nous nous contenterons de l'information dont ils disposent.

Nous comprenons que l'Agence de l'investissement pour la défense est très occupée et qu'elle a beaucoup à faire, elle peut donc nous donner ce qu'elle a pour le moment, ou si elle s'inquiète de la confidentialité, elle peut désigner l'information comme étant confidentielle et nous l'analyserons en interne sans la publier.

Il n'y a eu aucune explication. Je rappelle que la demande provenait du Comité sénatorial des finances nationales dans le cadre des discussions que nous avons eues lorsque nous avons comparu devant lui. De notre point de vue, nous avons pensé qu'il était simplement plus facile d'informer le Sénat: « Vous avez posé des questions à ce sujet, nous avons essayé, mais nous n'avons pas pu obtenir l'information. Si vous voulez vous essayer, bonne chance. »

Tamara Jansen: Dans ce cas, les Canadiens devraient-ils s'inquiéter du fait que nous sommes en train de créer une grande agence de défense et que nous lui confions d'énormes responsabilités alors qu'il n'est même pas possible d'obtenir un budget de base ou un plan de dotation en personnel?

Jason Jacques: Il ne s'agit pas vraiment de nous, mais des parlementaires. Mon opinion à ce sujet n'a pas vraiment d'importance. La question est de savoir si les parlementaires se sentent à l'aise avec les renseignements qui leur sont fournis pour comprendre ce que le gouvernement a prévu, et dans quelle mesure les parlementaires se sentent bien soutenus dans l'exercice de leurs responsabilités législatives.

Tamara Jansen: Je tiens à m'assurer de bien comprendre. L'absence de cette information nuit en fait à votre capacité d'analyser le budget supplémentaire des dépenses, parce que la loi d'exécution du budget ARL passe par lui. Est-ce exact?

Jason Jacques: Je ne crois pas que nous ayons vu quoi que ce soit dans le budget supplémentaire des dépenses (B) comme tel.

Tamara Jansen: Je comprends.

Jason Jacques: Je crois que ce qu'ils dépensent... Je ne crois pas que ces dépenses figurent dans le budget supplémentaire des dépenses (B).

Tamara Jansen: Au bout du compte, j'ai l'impression qu'on nous demande constamment d'approuver des milliards de dollars sans savoir ce que nous approuvons. C'est l'idée d'approuver maintenant et de découvrir plus tard. Est-ce aussi votre impression?

Jason Jacques: Je dirais que beaucoup d'information circule, et je reviens aux 10 000 pages déposées par le gouvernement en anglais la première semaine de novembre. Il y a beaucoup d'information. Beaucoup de choses sont bien expliquées et d'autres le sont moins, ce qui est en partie notre raison d'être, afin de rendre certaines de ces questions financières plus transparentes.

Rien ne sera jamais parfait, et le gouvernement a certainement démontré sa volonté de modifier ou de simplifier son processus budgétaire et ses rapports financiers, et je suis certain que, la prochaine fois que vous recevrez des fonctionnaires du ministère des Finances ou du Conseil du Trésor, ils seront ouverts à vos recommandations.

Je ne les ai jamais vus comparaître devant un comité et dire à un parlementaire: « Non, nous ne sommes pas ouverts à vos suggestions. Nous n'allons pas améliorer les choses. »

Tamara Jansen: Vous avez également demandé des détails sur l'examen exhaustif des dépenses du gouvernement le 5 novembre. Vous a-t-on donné un calendrier pour savoir quand vous recevrez l'information?

Jason Jacques: Non. La correspondance que nous avons reçue de la contrôleuse générale sur notre site Web indique qu'une partie de l'information pourrait être disponible en décembre. Nous n'avons pas de calendrier clair à l'heure actuelle.

Tamara Jansen: Nous continuons donc de voter des montants, comme 1,4 milliard de dollars de dépenses en personnel, sans une analyse complète de la répartition entre les ministères.

Êtes-vous d'accord pour dire qu'on demande aux députés d'approuver des milliards de dollars sans les renseignements clés dont ils ont besoin?

Jason Jacques: Pour revenir au rapport publié ce matin à 9 heures sur notre site Web au sujet de Maisons Canada, je dirais que le programme nous a fourni des renseignements très utiles qui nous ont permis de produire ces calculs et cette analyse.

Nous essayons de situer... dans le contexte des compressions prévues dans le budget de 2025. Il est important que les parlementaires aient une idée de la façon dont une orientation donnée en matière de logement s'articule avec 60 milliards de dollars de compressions et 40 000 licenciements. Nous sommes en mesure de faire une partie de cela, mais certainement pas tout. Je le répète, cela revient aux parlementaires et à leur degré de confort à voter sur cette question. Nous ne sommes que des faiseurs d'additions. Du moins, c'est mon cas. Mes collègues sont beaucoup plus passionnants.

Le président: Merci beaucoup.

Au tour de Mme Rochefort, si vous voulez bien.

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Jacques, je suis heureuse de vous revoir.

J'ai besoin de comprendre quelque chose. Vous avez dit avoir reçu beaucoup d'information en même temps, soit le budget supplémentaire des dépenses, le budget, les comptes publics et les rapports sur les résultats ministériels. Dans l'ensemble, vous avez convenu qu'il était judicieux de présenter le budget à l'automne plutôt qu'au printemps, comme c'était le cas.

C'est ma première question. J'aimerais que vous me répondiez par oui ou par non.

• (1155)

Jason Jacques: Oui.

Pauline Rochefort: J'aimerais bien comprendre, avant la fin de cette séance, ce que vous recommandez comme cycle approprié pour tous ces différents éléments, maintenant que nous passons à un budget d'automne. En gros, en ce qui concerne le budget supplémentaire des dépenses, les comptes publics et les rapports sur les résultats ministériels, comment voyez-vous la séquence de ces différents éléments à l'avenir?

Jason Jacques: Le plus facile à aborder est celui que nous avons examiné en détail, c'est-à-dire les comptes publics, les états financiers vérifiés du gouvernement. Le Comité lui-même a recommandé que le gouvernement dépose les comptes publics au plus tard le 15 octobre. Nous avons indiqué le 30 septembre. Nous pensons que six mois, compte tenu de ce qui se passe dans d'autres pays du pays et ailleurs dans le monde, c'est amplement suffisant. Je pense qu'il serait utile de prévoir une date fixe avant le dépôt du Budget supplémentaire des dépenses (B), et aussi avant le budget.

Pour les autres documents, c'est surtout une question de... De notre point de vue, le gouvernement dépose... il produit beaucoup d'information rendue publique dans les deux langues officielles du Canada. Le défi, c'est le lien entre cette information et le travail des parlementaires et ce sur quoi les parlementaires doivent voter.

Au cours de la première semaine de novembre, il y aura trois votes de confiance sur le budget lui-même. Il y a des séances ailleurs sur la Colline concernant les comptes publics. Il y aura un autre vote de confiance concernant le projet de loi de crédits lié au Budget supplémentaire des dépenses (B). Il me semble, d'après les commentaires de parlementaires, que c'est beaucoup à digérer en très peu de temps.

Il serait probablement dans l'intérêt de tous d'avancer la date de dépôt de certains de ces documents afin de donner aux gens plus de temps pour les assimiler. Parfois, j'ai l'impression que la fonction publique fait un travail remarquable en produisant des comptes publics très détaillés, mais que les parlementaires n'ont pas assez de temps pour les examiner et tirer pleinement parti du travail accompli par la fonction publique.

Pauline Rochefort: Cette année a été inhabituelle et j'espère que nous verrons des changements.

Je veux comprendre la question de la gestion des urgences pour les Premières Nations. Votre rapport indique que les coûts de gestion des urgences pour les collectivités des Premières Nations ont augmenté d'environ 34 % par année depuis 2017. De plus, les catastrophes liées au climat sont de plus en plus fréquentes, surtout dans les régions rurales et nordiques. Les montants indiqués ici reflètent-ils un manque structurel de financement ou s'agit-il simplement des pressions réelles auxquelles font face les collectivités?

Govindadeva Bernier (directeur, Analyse budgétaire, Bureau du directeur parlementaire du budget): Je pense qu'il s'agit en

effet d'une pression réelle, dans le sens où le nombre d'incendies de forêt et d'inondations, en particulier, a considérablement augmenté. C'est ce qui explique ou motive principalement l'augmentation des dépenses.

Pauline Rochefort: Les problèmes liés au climat sont au cœur de ces augmentations.

Govindadeva Bernier: Comme je l'ai dit, les inondations et les feux de forêt et ce qui les cause... Je ne suis pas un expert du climat.

Jason Jacques: Je suis désolé. Je vais apporter une précision à ce sujet. Il y a environ six semaines, nous avons publié un rapport sur les accords d'aide financière en cas de catastrophe et l'augmentation des indemnités offertes par le gouvernement fédéral aux provinces en cas de catastrophe. Nous avons expressément souligné l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles, et je pense que nous avons clairement indiqué dans le rapport que cela était lié, entre autres facteurs, au climat et aux changements climatiques.

Pauline Rochefort: Pour en revenir à une question fondamentale pour moi concernant les régions rurales du Canada, lorsque vous examinez le budget des dépenses et les divers programmes qui sont mis en évidence, avez-vous l'impression qu'en général, ils appuient directement les services essentiels dont ont besoin les régions rurales et nordiques du Canada? Autrement dit, les services sont-ils fiables et accessibles pour les petites collectivités en général? Examinez-vous la question sous cet angle?

Jason Jacques: Non, nous ne l'avons pas fait. C'est toutefois une très bonne question.

En ce qui concerne les affaires autochtones, le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord a récemment adopté une motion nous demandant d'entreprendre une analyse des écarts entre les services de police dans les réserves des Premières Nations et ceux offerts dans d'autres collectivités rurales. Si le Comité le souhaite, nous pourrions mener une étude semblable.

• (1200)

Pauline Rochefort: Merci.

Le président: Le temps est écoulé.

Est-ce que ce serait pertinent? Est-ce votre souhait, mais pour les collectivités rurales, plutôt que pour les Premières Nations uniquement?

Pauline Rochefort: Exact.

Le président: Je pense que nous sommes tous d'accord pour que vous fassiez cela pour nous, conformément à la demande de Mme Rochefort. Il s'agit donc d'une analyse similaire, mais uniquement pour les petites collectivités rurales.

Jason Jacques: Oui.

Le président: Merveilleux. Je vous en remercie.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Block, puis à Mme Khalid, et nous terminerons avec Mme Gaudreau.

Kelly Block: Monsieur Jacques, la semaine dernière, nous avons entendu le témoignage du Conseil du Trésor selon lequel les ministères n'avaient pas à remettre leurs plans d'économies parce que les détails étaient encore en voie d'être arrêtés. Vous avez dit aujourd'hui que vos pouvoirs de demander des renseignements sont respectés dans certaines circonstances, comme pour le programme Maisons Canada, mais qu'en ce qui concerne l'Agence de l'investissement pour la défense, on vous a refusé ces documents alors qu'on demandait aux parlementaires d'approuver un budget qui lui attribue des fonds.

Vous avez témoigné au cours d'une séance précédente. Nous comprenons tous que vous êtes ici pour servir les parlementaires et que notre travail est entravé lorsque vous ne pouvez pas faire le vôtre. L'article 79.4 de la Loi sur le Parlement du Canada, comme nous l'avons souligné à cette occasion, permet au DPB « de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun, de tout renseignement qui relève de ce ministère ou de cette société d'État mère », mais je crois que plusieurs ministères n'ont pas encore donné suite à votre demande d'information afin que vous puissiez faire votre travail au service des parlementaires.

Sur cette base, monsieur le président, je vais proposer la motion suivante. Je crois qu'on est en train de l'envoyer au greffier. Elle dit:

« Que le Comité exige la production d'une copie de tous les documents nécessaires pour satisfaire aux demandes d'information 852, 859, 860, 861, 862 et 864 du directeur parlementaire du budget, pourvu que: (a) ces documents soient (i) déposés auprès du greffier dans un délai d'une semaine à compter de l'adoption du présent ordre, et (ii) qu'ils soient conservés de manière confidentielle par le greffier et accessibles uniquement au directeur parlementaire du budget et à son personnel; (b) si le directeur parlementaire du budget n'est pas convaincu que les documents ont été produits conformément à cet ordre, il en informe sans délai le président et le greffier qui, à leur tour, préparent un rapport à la Chambre, que le président présente immédiatement à la Chambre, exposant les faits importants de l'affaire. »

Le président: Nous allons modifier l'ordre des interventions.

Pour préciser, vous demandez simplement que ces documents soient remis au greffier à titre confidentiel, qui les transmettra ensuite au directeur parlementaire du budget à titre confidentiel.

Kelly Block: Oui, c'est exact.

Le président: Nous donnons la parole à Mme Khalid, qui ce sera au tour de Mme Sudds et, ensuite de Mme Gaudreau.

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Pouvons-nous suspendre la séance, le temps de recevoir le texte de la motion et de l'examiner? Je ne veux pas m'exprimer sans avoir lu le texte.

Le président: Bien sûr. Je pense que nous le recevons à l'instant. Il est 12 h 4. Nous reviendrons à 12 h 9.

La séance est suspendue pour cinq minutes.

• (1200) _____ (Pause) _____

• (1210)

Le président: Merci de votre patience. Nous reprenons nos travaux. J'ai une liste d'intervenants: Mmes Khalid, Sudds et Gaudreau, puis M. Patzer.

Je vous rappelle à tous que j'annoncerai le prochain intervenant, mais que je ne ferai aucune pression sur qui que ce soit par la suite.

Madame Khalid, vous avez la parole.

Iqra Khalid: Merci beaucoup.

Je crois comprendre que les documents en question dans cette motion ont été demandés plus tôt ce mois-ci. Monsieur le président, j'aimerais demander à nos témoins de préciser s'il y a une date limite imminente ou s'il s'agit plutôt d'un système ouvert pour obtenir des documents. Ont-ils déjà reçu certains de ces documents, ou les ministères ont-ils gardé le silence total?

Le président: En général, vous ne pouvez pas poser de questions au témoin lorsque nous sommes... Je ne participe pas au débat et je n'y réponds pas, mais comme M. Jacques est ici, chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons passer outre à notre pratique.

Mark Mahabir (directeur général et avocat général, Analyse budgétaire et des coûts, Bureau du directeur parlementaire du budget): Nous avons présenté des demandes d'information à cinq ministères. La date limite était initialement le 19 novembre, et nous n'avons pas reçu d'information de ces cinq ministères, sauf de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui nous a fourni certains renseignements.

Iqra Khalid: Quand avez-vous demandé les renseignements...

Le président: Je suis désolé, mais nous débattons de la motion. Nous n'allons pas permettre un va-et-vient...

Iqra Khalid: Il serait utile pour moi de comprendre d'où vient cette motion, monsieur le président, si vous le permettez.

Le président: D'accord. Nous n'interrogeons pas nos témoins lorsque nous sommes saisis d'une motion, mais si cela peut aider à clarifier... juste une question, s'il vous plaît, puis nous pourrions passer à autre chose.

Iqra Khalid: Quand avez-vous envoyé la demande d'information et combien de documents attendiez-vous en réponse à votre demande?

Mark Mahabir: La demande a été envoyée le 5 novembre, je crois, et nous attendions une réponse avant le 19. En ce qui concerne le nombre de documents, nous avons fourni un modèle Excel, une feuille de calcul avec les champs à remplir, donc nous attendions essentiellement cinq fichiers Excel contenant l'information demandée.

Iqra Khalid: Merci. Cela m'aide beaucoup à comprendre le contexte de cette motion, monsieur le président.

D'après les témoignages entendus aujourd'hui au sujet des documents qui sont échangés entre les ministères et le directeur parlementaire du budget, nous avons entendu dire qu'il y avait 10 000 pages de documents et, au cours des 10 dernières années où j'ai été députée, nous avons entendu parler du volume de documents en cause. Si une demande de documents a été faite le 5 novembre, la date limite étant le 19 novembre...

On parle de fichiers Excel. Eh bien, très franchement, mes yeux se voilent généralement lorsque je regarde un fichier Excel, mais je pense qu'il serait important de vérifier que les documents fournis sont exacts et complets, donc je suis un peu troublée par le délai court. De plus, maintenant, avec cette motion visant à vraiment faire bouger les choses, ce à quoi ces ministères s'emploient déjà, j'en suis sûre, je ne sais pas si...

Encore une fois, je vais respecter votre consigne, monsieur le président, de ne pas relancer nos témoins, mais je me demande si on leur a donné des dates et des échéanciers de production de ces documents.

En toute franchise, mes réserves à l'égard de cette motion sont celles que j'ai déjà exposées, sur la base de l'information fournie par nos témoins ici présents — et je leur en suis vraiment reconnaissante. La deuxième réserve concerne la nature subjective de ce qui se passe si le DPB n'est « pas convaincu » et que, tout à coup, ce sont le président et le greffier qui décident, de concert avec le Comité, de ce qu'il faut faire et de la manière de procéder. Je ne pense pas que c'est du ressort du Comité.

C'est peut-être une question que nous pourrions explorer un peu, afin de déterminer comment faire en sorte que tous les membres du Comité s'engagent et participent aux mesures prises, non seulement par le président et le greffier, mais par nous tous, pour respecter la véritable nature et l'objectif du Comité. Les membres du Comité sont ici uniquement pour demander des comptes au gouvernement, pour s'assurer que les dépenses publiques sont conformes aux engagements pris par le gouvernement et qu'elles sont transparentes et ouvertes.

Je comprends pourquoi le directeur parlementaire du budget doit mener à bien ses activités. Je m'inquiète également des délais courts et, dans le texte de la motion, du fait que nous ne quantifions pas le mécontentement, et aussi du fait que le président et le greffier prennent essentiellement le relais et décident de la suite des choses dans le cadre de cette évaluation très subjective des documents reçus, comme indiqué dans la motion.

Je m'en tiendrai là, monsieur le président, mais je me réserve le droit de revenir sur la liste.

• (1215)

Le président: D'accord.

Madame Sudds, vous avez la parole.

L'hon. Jenna Sudds: Merci beaucoup, monsieur le président.

En examinant cette motion, je constate qu'il y a plusieurs citations différentes concernant des demandes d'information — en fait, je pense qu'il y en a six — et comme je ne sais pas à quoi servent ces six demandes ni à quel ministère elles s'adressent, j'ai du mal à comprendre, encore une fois, les délais. Ma collègue a pu poser quelques questions, alors je vous en remercie. J'aimerais vous poser d'autres questions concernant la date à laquelle ils se sont engagés à vous fournir des réponses, ce qui serait une information pertinente. Si j'ai bien compris, ils s'étaient engagés à vous répondre en décembre. Nous sommes le 2 décembre. Il me semble qu'il y a certainement un élément d'effort et de bonne foi dans les efforts déployés pour fournir ces documents.

Je m'interroge également sur le moment choisi pour le dépôt du budget, de la loi d'exécution du budget, et si des étapes en cours, notamment le processus parlementaire actuel en ce qui concerne l'approbation de ces éléments, risquent de compromettre la capacité de répondre à certaines demandes d'information.

Encore une fois, comme nous ne connaissons pas tous les détails ou que nous ne pouvons poser des questions directement, il devient difficile d'évaluer à fond cette motion. Toutefois, d'après les renseignements dont je dispose, je crois que le travail est en cours et qu'on s'est engagé à fournir cette information en décembre. Nous

sommes le 2 décembre. Je pense que nous allons peut-être trop vite, monsieur le président.

• (1220)

Le président: Merci.

C'est au tour de Mme Gaudreau, puis de M. Patzer.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, nous pourrions étirer la durée de la réunion. Disposons-nous de ressources après 13 heures?

[Traduction]

Le président: Nous sommes en attente. Nous improvisons.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Nous allons faire comme si nous n'avions pas de ressources. D'ici 13 heures, nous devons donc travailler ensemble.

Premièrement, nous avons le devoir d'obtenir des informations.

Deuxièmement, je n'avais pas la date du 19 novembre pour le dépôt des documents. Évidemment, si les demandes d'information 852, 859, 860, 861, 862 et 864 sont nécessaires pour le directeur parlementaire du budget, il faut les avoir.

On dit qu'on a reçu 10 000 pages de documents, mais qu'on n'a pas beaucoup de temps pour faire le travail. S'il faut manger un éléphant, il faut prendre de petites bouchées.

Pour ma part, il est inacceptable que, avant la fin de l'année 2025 ou avant Noël, le directeur parlementaire du budget ne puisse pas travailler là-dessus pour qu'il puisse fournir des réponses à nos questions.

J'entends mes collègues d'en face me dire que, une semaine, c'est très court. Personnellement, je suis très ouverte à la négociation. Toutefois, ce qui est non négociable, c'est que ces documents doivent être transmis.

J'ai aussi entendu dire que la partie B pourrait soulever des inquiétudes chez certains de mes collègues. En même temps, je peux poser la question au directeur parlementaire, à savoir s'il est satisfait des documents qui ont été fournis et si le délai a été respecté.

[Traduction]

Le président: Permettez-moi de vous interrompre. Nous allons vous permettre de poser une question, puis nous accorderons la même courtoisie aux conservateurs.

Nous disposons de ressources considérables jusqu'à la période des questions.

Allez-y, je vous prie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait.

Nous allons trouver une entente d'ici la fin de la réunion, monsieur le président.

Monsieur Jacques, les documents qui sont mentionnés dans la présente motion changent considérablement les choses pour votre travail. C'est ce qui vous manque, n'est-ce pas?

Jason Jacques: Oui, c'est la raison pour laquelle nous avons demandé la documentation.

Il y a un lien direct entre la proposition du gouvernement du Canada, dans le budget de 2025, de réduire les dépenses de 60 milliards de dollars et de congédier 40 000 fonctionnaires, et les efforts du gouvernement du Canada pour respecter le but d'équilibrer le budget opérationnel d'ici trois ans.

Les députés et les sénateurs débattent présentement des mesures contenues dans le budget. Ces données sont nécessaires pour évaluer la probabilité de mettre en œuvre ces mesures et de réussir à atteindre les objectifs.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Je pourrais soumettre un sous-amendement, mais nous pourrions simplement en parler ensemble. J'imagine que mes collègues d'en face ont un peu plus d'information à savoir s'il est acceptable qu'on nous fournisse les documents dans deux semaines.

Nous pourrions proposer un amendement favorable pour demander qu'on nous remette les documents dans deux semaines. Au moins, nous serions certains que l'ensemble des documents seront transmis au bureau du directeur parlementaire du budget avant le 24 décembre. Cela permettrait de commencer le travail dès le 3 janvier, et, à notre retour, le 25 janvier, ce serait fait.

C'est une question que je vous pose, monsieur le président. Je vous l'offre. Je suis disponible jusqu'à 14 heures.

Pourrions-nous démontrer aux citoyens qui suivent nos travaux que nous sommes capables de faire preuve de transparence?

[Traduction]

Le président: Vous proposez un amendement. Où l'insérez-vous?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je propose un délai de deux semaines à compter de l'adoption de la présente ordonnance. Cela veut dire avant Noël.

• (1225)

[Traduction]

Le président: Vous remplacez simplement une semaine par deux semaines.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'est exact.

Je pense que tout le monde va être gagnant.

[Traduction]

Le président: Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cet amendement? Commençons à dresser la liste des intervenants.

Monsieur Patzer, la parole est à vous, puis ce sera au tour de Mme Rochefort.

Jeremy Patzer: Je pense que nous devons clarifier une chose. Il s'agit ici d'une demande aux fins de l'examen exhaustif des dépenses. Ces documents ont été utilisés dans le budget et ont servi à l'élaborer. Ils sont complets. Ils existent. Ce n'est pas comme si les ministères devaient les créer.

Si le Comité accepte deux semaines, qu'il en soit ainsi. Une semaine me semble raisonnable, car tous les documents existent. Ce n'est pas comme s'ils devaient créer de nouveaux documents.

Aux fins de l'examen exhaustif des dépenses, la demande a été faite il y a cinq mois pour que le gouvernement les publie en vue de trouver des économies, et cela a été utilisé pour guider l'élaboration du budget. C'est le processus par lequel les examens exhaustifs des dépenses ont été créés et utilisés.

Ce n'est pas comme si nous demandions aux ministères de réinventer la roue. Le document existe. Il suffit de le récupérer et de le déposer. C'est tout ce que nous demandons. Cela devrait être simple et très facile. Il devrait déjà se trouver dans un fichier bien rangé sur un ordinateur, quelque part où il suffit de le télécharger dans un courriel ou sur une clé USB, puis de le transmettre au greffier. Ce ne serait pas difficile. Cela ne prendrait que quelques minutes. Je ne vois pas pourquoi il faudrait prolonger ce délai à deux semaines. C'est très simple, élémentaire... on l'apprend aux enfants en 5^e année. Mes enfants savent tous comment faire. Ce n'est pas difficile.

Il serait très simple pour les ministères de transmettre ces documents au greffier. Nous ne leur demandons pas des efforts déraisonnables. Il suffit de cliquer, de glisser et de livrer. C'est tout.

Je pense qu'une semaine est très raisonnable. Si le Comité veut deux semaines, je suppose... Je ne vais pas me prononcer dans un sens ou dans l'autre. Je pense qu'une semaine est un délai raisonnable.

Le président: Merci.

Madame Rochefort.

Pauline Rochefort: Merci, monsieur le président.

J'aimerais simplement attirer l'attention du Comité sur la lettre qui a été produite en réponse à votre commentaire, monsieur Patzer. J'aimerais simplement la relire, car je ne l'avais pas vue depuis un certain temps et je viens de la lire.

Elle est adressée à M. Jacques:

Merci d'avoir pris le temps de me rencontrer au sujet de vos demandes d'information, datées du 5 novembre 2025, concernant les économies prévues dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses... par programme, les réductions de personnel prévues et les détails des répercussions potentielles sur le niveau de service pour les années 202-2027 à 2029-2030.

Bien qu'aucune de ces demandes ne soit adressée au Secrétariat du Conseil du Trésor, ayant dirigé l'examen exhaustif des dépenses au nom du Secrétariat, dont le mandat comprend la gestion du personnel dans l'ensemble de la fonction publique, je me suis senti obligé de vous contacter au nom de mes collègues pour vous informer que nous ne serons pas en mesure de fournir l'information demandée dans les délais impartis.

Comme vous le savez, les économies proposées par l'examen exhaustif des dépenses doivent être approuvées par le Parlement. Une fois approuvées, elles seront communiquées à toutes les parties concernées en temps opportun, conformément à l'obligation qui incombe à l'employeur de le faire lorsque le poste d'un employé peut être touché. Contourner ce processus en fournissant l'information à un tiers au préalable pourrait compromettre la confiance des employés dans le gouvernement et nuire aux relations entre la direction et les syndicats.

De plus, comme vous le comprendrez, les réductions de personnel ont des conséquences réelles pour les personnes qui servent leur pays et pour leur famille. Divulguer de l'information avant d'informer les employés concernés pourrait générer de l'anxiété et de l'incertitude.

Tamara Jansen: J'invoque le Règlement.

Je crois que M. Ali nous a déjà fait part du contenu intégral de cette lettre la semaine dernière. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de le répéter. Nous avons entendu toutes ces excuses la semaine dernière.

Le président: En fait, nous devrions débattre de l'amendement et non de la motion originale. L'amendement ajoute une autre semaine. Si nous pouvions...

Iqra Khalid: Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur le président...

Le président: Soyez brève, s'il vous plaît.

Iqra Khalid: Je crois qu'il est important de lire cette lettre pour qu'elle figure au compte rendu, car elle porte directement sur les délais dont il n'est pas question dans l'amendement.

Le président: Nous débattons de l'amendement et non de la motion originale, alors je dois vraiment vous ramener à l'amendement.

Pauline Rochefort: C'est également pertinent pour l'amendement. C'est en particulier...

• (1230)

Le président: Non, permettez-moi de vous interrompre. Je décide ce qui est pertinent pour le rappel au Règlement. Cela n'a rien à voir avec l'amendement.

Nous accordons toujours une très grande marge de manœuvre pour le débat, mais cet amendement ne fait que modifier le délai en accordant deux semaines au lieu d'une. Il ne s'agit pas de la raison d'être ou de l'objectif de la lettre. Il est question de deux semaines au lieu d'une. Je demande à tout le monde de s'en tenir à l'amendement de Mme Gaudreau, sinon vous perdrez la parole et nous passerons au prochain intervenant sur la liste.

Poursuivez sur l'amendement.

Pauline Rochefort: Monsieur le président, je termine en disant: « Une fois que les ministères auront eu l'occasion d'examiner les décisions... »

Tamara Jansen: J'invoque le Règlement.

Le président: Madame Jansen, vous avez la parole.

Tamara Jansen: Il semble qu'elle ne tienne pas compte de ce qui a été dit. Elle essaie de relire quelque chose que nous savons déjà.

Le président: Sur l'amendement, s'il vous plaît. Sinon, nous devrons passer au prochain intervenant.

Pauline Rochefort: Eh bien, il est certain que cet amendement vise à fournir de l'information, et cette lettre vise à fournir de l'information. Elle fournit des données...

Le président: Ce n'est pas pertinent.

Il n'y a plus personne sur la liste des intervenants.

Je vais vous rappeler pour la dernière fois que c'est moi qui donne la parole aux personnes inscrites sur la liste et qui décide qui est le suivant. C'est à vous de vous inscrire sur la liste. Sinon, nous passerons directement au vote.

Mmes Sudds et Khalid veulent parler de l'amendement.

Si vous ne parlez pas de l'amendement, nous allons passer au prochain intervenant.

J'ai sur ma liste Mmes Sudds, Khalid et Gaudreau.

Allez-y, madame Sudds, au sujet de l'amendement.

L'hon. Jenna Sudds: Au sujet de l'amendement, merci beaucoup, monsieur le président.

Comme l'a clairement montré la lettre qui vient d'être lue, en ce qui concerne le contexte des délais dont nous parlons actuellement, on a dit plus tôt que le gouvernement a produit plus de 10 000 documents avec le budget du mois dernier, avec tout ce que cela implique, et que ces ministères ont été invités à produire cette information dans un certain contexte, je pense qu'il est également très

important, comme nous venons de l'entendre, de tenir compte du fait que nous parlons du gagne-pain des fonctionnaires, de leur poste et...

Kelly Block: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui. J'allais...

Je suppose que la pertinence...?

Kelly Block: Oui. C'est...

L'hon. Jenna Sudds: C'est tout à fait pertinent en ce qui concerne les délais.

Le président: C'est à propos de la motion, du changement d'une semaine pour deux semaines.

Kelly Block: Une semaine pour deux semaines...

L'hon. Jenna Sudds: Oui, je suis au courant.

Le président: Je suis désolé. J'ai la parole.

Le fait de passer d'une semaine à deux semaines n'a aucune incidence sur la situation des fonctionnaires. Il s'agit uniquement d'un changement visant à accorder plus de temps pour la préparation des documents.

L'hon. Jenna Sudds: C'est exact.

Le président: Nous serons heureux de poursuivre la discussion sur la motion, que l'amendement soit adopté ou non, mais je dois poser la question. Il s'agit uniquement de modifier le délai d'une semaine. Si vous ne pouvez pas vous en tenir à ce sujet, nous passerons au prochain intervenant.

L'hon. Jenna Sudds: C'est exactement ce dont je parle, monsieur le président, et du fait que nos ministères ont produit plus de 10 000 documents et qu'ils sont en train de traiter ces demandes d'information. Le contexte est également important, car au fil de leur examen, ils procèdent aux expurgations nécessaires qui ont été proposées, puisqu'il s'agit d'information sensible.

Une semaine peut faire toute la différence dans la vie d'un fonctionnaire s'il doit être informé d'un réaménagement des effectifs qui le touche. Sauf votre respect, je pense qu'il s'agit d'un sujet très délicat. Le temps est un facteur important pour les fonctionnaires qui accomplissent chaque jour un travail incroyable au service des Canadiens. Je pense que nous devons être sensibles à cette réalité.

Jeremy Patzer: J'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Patzer.

Jeremy Patzer: Je tiens également à souligner que la motion originale dit que le greffier respectera le caractère confidentiel de l'information. Nous ne demandons pas au Comité de rendre ces documents publics. Par conséquent, personne ne risque de recevoir son avis de licenciement de la part du Comité plutôt que de son employeur.

Le président: Merci, monsieur Patzer.

Continuez, madame Sudds.

L'hon. Jenna Sudds: Merci, monsieur le président.

Un député: S'agit-il d'un rappel au Règlement?

Le président: Je vais permettre à Mme Sudds de continuer, si vous voulez bien.

L'hon. Jenna Sudds: Je vais continuer, avec plaisir.

Comme je l'ai dit, nous avons affaire à un volume considérable de renseignements, et je crois fermement que les délais dans lesquels ceux-ci sont fournis sont importants. Nous voulons nous assurer que les renseignements fournis sont opportuns et exacts. Je pense que les ministères ont fait valoir qu'ils avaient besoin de temps pour faire exactement cela.

Je ne vois pas l'intérêt de précipiter les choses et de ne pas obtenir des réponses complètes ou un tableau complet qui aideraient le directeur parlementaire du budget à faire le travail qu'il entend faire avec cette information. Sauf votre respect, je pense que nous devons réfléchir au temps nécessaire pour garantir la qualité des résultats que nous obtenons.

• (1235)

Le président: J'ai sur ma liste Mmes Khalid et Gaudreau, puis Mme Block.

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Nous discutons des délais de remise des documents. Cela touche également la motion principale concernant la qualité de ces documents. À mon avis, il serait plus logique de ne pas chipoter sur le nombre de jours et de semaines que nous accorderons aux ministères pour produire les documents demandés par le directeur parlementaire du budget, bien qu'il ait ses propres pouvoirs et sa propre capacité de les obtenir. Je ne vois pas trop pourquoi notre comité doit s'en mêler en premier lieu.

Peut-être que Mme Gaudreau serait prête à évaluer la situation et à proposer « d'ici la fin de l'année », car un délai de deux semaines à partir d'aujourd'hui nous amène de toute façon à la semaine précédant Noël. Je pense que ce serait généreux. Cela permettrait également d'accorder le bénéfice du doute à la fonction publique et de lui donner un peu plus de temps. Je doute que le Bureau du directeur parlementaire du budget soit à l'œuvre pendant Noël et jusqu'au Nouvel An. J'espère que ses membres prendront du temps pour célébrer avec leur famille et leurs amis.

Je crois qu'il serait plus prudent de dire « d'ici la fin de l'année ». Je ne sais pas si Mme Gaudreau accepterait cela comme un amendement favorable à son amendement ou si c'est quelque chose qu'elle serait prête à envisager. Je pense que ce serait la meilleure façon d'avancer pour éviter de rester ici à débattre de la question aussi longtemps que nous serons dans cette salle.

Je m'en tiendrai là pour l'instant, mais je me réserve le droit de m'inscrire de nouveau sur la liste pour la motion principale.

Le président: Nous ne traitons pas de sous-amendements. Nous en sommes à l'amendement, qui devrait être retiré avant qu'un nouveau puisse être présenté.

Madame Gaudreau, la parole est à vous.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: La question qu'il faut se poser est la suivante: qui va travailler entre Noël et le jour de l'An? Dans la vie, la procrastination est une réalité pour tout être humain. Si le budget n'avait pas été déposé, on ne pourrait pas envoyer les documents parce que l'analyse n'aurait pas encore été faite. Or le Bureau du directeur parlementaire du budget a présenté son rapport sur ce budget le 19 novembre.

Depuis 40 minutes, nous nous précipitons pour commencer à préparer les documents. Dire que le directeur parlementaire sera en congé, c'est dire que les autres vont travailler. Nous avons deux se-

maines devant nous et nous allons terminer le 11 décembre. Cela donne une semaine à travailler 24 heures par jour, sept jours par semaine, si les documents ne sont pas prêts. S'il vous plaît, il faut que ce soit fait avant qu'on mette la clé dans la porte. Aucun argument ne va changer la donne. Je suis prête à accepter des réaménagements, mais je me trouvais déjà très généreuse en disant deux semaines.

Si le gouvernement n'est pas d'accord, allons-nous faire des heures supplémentaires parce que ce n'est pas prêt? Ce n'est pas une bonne option. S'ils ont les documents, ils ont deux semaines pour les fournir. Les documents resteront sur la table pendant deux semaines s'il le faut, nous recommencerons à travailler avec le directeur parlementaire du budget le 7 janvier, ce qui n'est pas grave. Ça doit être fait. De plus, j'ose espérer que la réunion se terminera à 13 heures, et non à 14 heures.

Qu'on le veuille ou non, c'est aussi l'image du gouvernement qui est en jeu. On gagne du temps, mais je n'ai pas envie de sortir ma petite phrase pour dire que je ne fais pas de partisanerie. Voilà.

[Traduction]

Le président: Merci.

J'ai sur ma liste Mme Block, puis Mme Rochefort.

Kelly Block: Merci, monsieur le président.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je suggère de libérer le directeur parlementaire du budget et son équipe, puisque nous entamons un débat sur la motion.

• (1240)

Le président: Certainement. Je partage cet avis.

Monsieur Jacques, je vous remercie, vous et votre équipe, de votre présence. Avant de vous laisser partir, j'aurais une ou deux questions rapides à vous poser.

Selon vous, ces données existent-elles déjà? Le débat persiste sur la communication de ces renseignements, mais sont-ils déjà disponibles? Je n'ignore pas que vous recevez souvent des informations confidentielles. Le Conseil du Trésor affirme fréquemment ne pas pouvoir les transmettre pour protéger la vie privée des personnes concernées.

Est-ce que votre rapport traitera précisément de ce point, ou sera-t-il strictement fondé sur des données, sans entrer dans ces détails? Votre réponse éclairerait sûrement notre décision aujourd'hui.

Jason Jacques: Pour autant que nous le sachions, ces données existent. L'explication que nous avons reçue, par la lettre du contrôleur général, confirme leur existence tout en invoquant des obstacles administratifs qui empêchent le gouvernement de nous les transmettre. J'ajouterais qu'en matière de secret, nous traitons couramment des dossiers confidentiels, notamment pour la Défense nationale. Nous analysons ces données pour ensuite publier des rapports agrégés, garantissant ainsi le respect intégral de la confidentialité.

En ce qui concerne les données prévisionnelles qui doivent être finalisées, nous recevons régulièrement des mises à jour du plan d'immobilisations de la Défense nationale. Comme il s'agit de prévisions, les montants fluctuent sans cesse. Le budget de 2025 lui-même n'est pas encore figé. À nos yeux, même si ces chiffres sont appelés à évoluer, et ils le feront inévitablement entre le budget et les comptes publics, après l'audit de la vérificatrice générale, cela ne modifie en rien la pertinence de notre analyse.

Pour terminer, on a remis en question notre capacité à obtenir ces données et la compétence du Comité à cet égard. Nous avons essayé, et nous avons choisi de recourir au mécanisme prévu par la Loi sur le Parlement du Canada, qui nous dit de nous adresser aux présidents de la Chambre et du Sénat. Or, le président de la Chambre a justement renvoyé la balle aux parlementaires la semaine dernière. Ce qui se passe ici, au meilleur de nos connaissances d'un point de vue juridique, est précisément ce qui devrait se passer en vertu de la Loi. Il appartient aux parlementaires de se prononcer puisque le gouvernement reconnaît que les données existent. Elles sont essentielles aux décisions financières. Le directeur parlementaire du budget devrait y avoir accès, mais le gouvernement a choisi de lui refuser ces informations, alors qu'il travaille pour le compte des parlementaires.

Iqra Khalid: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Je vous demande pardon, monsieur Jacques.

Je vous écoute, madame Khalid.

Iqra Khalid: Je m'en excuse. La réponse de M. Jacques était fort détaillée et certainement utile. Toutefois, j'aimerais comprendre le lien avec la motion à l'étude.

Encore une fois, en début de séance...

Le président: Je vous demande pardon, mais il répondait à mes propres questions.

Iqra Khalid: Tout à fait.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Iqra Khalid: À mon avis, cela ne répondait absolument pas à votre question.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Une voix: *[Difficultés techniques]*

Iqra Khalid: C'est une question de pertinence. Nous sommes en plein débat sur une motion.

Une voix: *[Difficultés techniques]*

Le président: La parole est à moi, madame Khalid. Je vous prie de ne plus m'interrompre.

Iqra Khalid: D'autres députés vous interrompent tout autant que moi, monsieur le président.

Le président: J'ai tranché: ce n'est pas un rappel au Règlement.

Iqra Khalid: J'ai compris. Très bien. *[Difficultés techniques]*

Le président: Il s'agissait bien d'une réponse à mes questions.

Monsieur Jacques, avez-vous fait le tour? Parfait.

Monsieur Jacques, je vous souhaite, à vous et à votre équipe, un joyeux Noël. Merci de votre contribution. Nous nous reverrons probablement au printemps pour l'examen du Budget supplémentaire des dépenses (C). Merci encore.

La parole est maintenant à Mme Block, puis à Mme Rochefort.

Kelly Block: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je dirais simplement que de ce côté-ci de la table, il est évident que nous croyons que le rôle du directeur parlementaire du budget est extrêmement important. Son appui est indispensable pour que nous puissions assumer nos responsabilités, demander des comptes au gouvernement et garantir une saine gestion des fonds publics.

Cela étant dit, nous acceptons de porter le délai d'une à deux semaines, y voyant un amendement favorable à ma motion initiale.

Merci.

● (1245)

Le président: J'ai Mme Rochefort sur ma liste, suivie de M. Gasparro.

Pauline Rochefort: Je n'ai rien à ajouter. Je cède la parole à M. Gasparro.

Le président: Monsieur Gasparro, vous avez la parole.

Vince Gasparro: Bousculer un ministère gouvernemental pour qu'il fournisse des informations, monsieur le président, alors qu'elles ne sont pas tout à fait prêtes n'est probablement pas la meilleure...

Jeremy Patzer: J'invoque le Règlement.

Le président: Je vous demande pardon.

Je vous écoute.

Jeremy Patzer: Une précision s'impose. M. Ali a affirmé que les documents étaient prêts et qu'il attendait le moment opportun pour les transmettre. Il nous a dit la semaine dernière qu'ils étaient prêts.

Le président: Je suis désolé. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Allez-y, monsieur Gasparro.

Vince Gasparro: Non, je souhaite entendre ce qu'il a à dire.

Jeremy Patzer: Le ministre nous a dit qu'ils étaient prêts la semaine dernière.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Nous revenons à M. Gasparro.

Vince Gasparro: Lorsque les documents seront tout à fait prêts, ils pourront alors être fournis. Je ne pense pas que quiconque les retienne indûment, et personne ne dit que les documents ne seront pas fournis. Il faut simplement un certain temps pour les transmettre au directeur parlementaire du budget. Personne ne nie que les documents seront fournis. Si nous accordons juste un peu plus de temps, le directeur parlementaire du budget les recevra et pourra faire son travail, mais personne ne dit qu'il ne les recevra pas. Y a-t-il moyen d'accorder un peu plus de temps?

Le président: Mettez aux voix, monsieur, l'amendement visant à passer d'une semaine à deux semaines.

Le greffier du Comité (Marc-Olivier Girard): Il y a quatre voix pour et quatre voix contre.

Le président: Je dirais que oui.

(L'amendement est adopté par 5 voix contre 4.)

Le président: L'amendement est adopté, alors nous passons à la motion modifiée.

Sur ma liste d'intervenants, j'ai Mme Gaudreau, M. Patzer, Mme Rochefort, Mme Khalid et Mme Sudds.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'aimerais que mon nom soit inscrit à la fin de la liste, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je vous demande pardon, mais pour cette motion modifiée, vous figurez au premier rang des intervenants.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Oui, mais j'aimerais que mon nom soit inscrit à la fin de la liste.

[Traduction]

Le président: Je vous prie de m'excuser, j'ai des difficultés avec l'interprétation.

Je cède donc la parole à M. Patzer.

Jeremy Patzer: Je serai bref.

Le ministre Ali est venu devant ce comité et a dit qu'il avait les documents. Ils sont prêts. Comme l'avis de production remonte à cinq mois, les ministères ont eu amplement le temps de s'exécuter. Le travail est fait, le ministre l'a admis de vive voix la semaine dernière, mais il refuse de les libérer.

Madame Rochefort, l'explication que vous nous servez est la même que celle du ministre. Pourtant, M. Jacques vient de nous expliquer qu'il est habitué à gérer des dossiers sensibles en toute confidentialité. Je rappelle que, selon la motion, ces documents sont transmis sous le sceau du secret au greffier — et à lui seul — avant d'être remis au directeur parlementaire du budget. Aucun membre du Comité n'y aura accès.

Cette motion est tout à fait raisonnable et mérite notre appui collectif. Vous réclamiez plus de temps, vous l'avez obtenu. Il est d'ailleurs curieux que vous ayez voté contre cette prolongation. Quoi qu'il en soit, la situation est limpide: les différents ministères ont déjà donné suite aux demandes liées à l'examen complet des dépenses; l'information se trouve désormais entre les mains du ministre du Conseil du Trésor.

Comme je le soulignais, il suffit d'un simple glisser-déposer sur une clé USB pour transmettre le tout au directeur parlementaire du budget. C'est une opération de 30 secondes. Merci.

Merci.

Le président: La parole est à Mme Rochefort, suivie de Mme Khalid.

Pauline Rochefort: Merci, monsieur le président.

Je souhaiterais revenir sur les renseignements fondamentaux contenus dans une lettre, qui stipule ceci:

Une fois que les ministères auront eu l'occasion d'examiner les décisions, de mettre à jour leurs plans s'il y a lieu, et une fois que le budget aura reçu l'appui du Parlement, la mise en œuvre, y compris les changements apportés à l'effectif, commencera de manière transparente et respectueuse.

C'est un passage essentiel, pour répondre à M. Patzer.

Nous pourrions ainsi vous transmettre, à vous et à votre bureau, des renseignements exacts et fiables.

C'est ce que ce comité veut, des renseignements exacts et fiables, et ils promettent de le faire d'ici le début de décembre.

Voilà pourquoi j'estime qu'il est inutile d'imposer un calendrier. Celui de la lettre suffit amplement; il est raisonnable, et je souscris entièrement au contenu de ce document.

● (1250)

Le président: Avez-vous terminé, madame Rochefort?

Pauline Rochefort: Oui, monsieur le président.

Le président: J'ai sur ma liste Mme Khalid, puis Mme Sudds pourra répondre.

Madame Khalid, allez-y.

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Je prends acte des arguments de M. Patzer voulant que le greffier assure la plus stricte confidentialité des documents visés. Je prends aussi note des points mentionnés par M. Jacques, à savoir qu'il n'a pas pu accéder aux documents en raison de certains obstacles administratifs. Ce sont ses mots, pas les miens.

Je m'efforce de ne jamais interrompre mes collègues et j'aimerais qu'on me traite avec les mêmes égards, monsieur le président.

À mon sens...

Le président: Veuillez continuer, madame Khalid. Ils ne font que discuter entre eux.

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Si je comprends bien, cette motion vise à garantir au directeur parlementaire du budget un « accès rapide » à l'ensemble des documents énumérés.

Le texte précise ensuite que si le directeur parlementaire du budget n'est pas convaincu de la qualité des documents — documents que nous, les membres du Comité, ne pourrions d'ailleurs pas consulter —, il pourra s'en remettre au président et au greffier pour trouver une solution.

À mon avis, une telle décision devrait relever de l'ensemble du Comité plutôt que du seul tandem président-greffier. Nous représentons tous les partis de la Chambre et il serait préférable, selon moi, de privilégier le consensus pour ce genre de mesures.

Il serait prudent de considérer que si nous devons outrepasser notre champ de compétence en tant que comité, nous devrions nous assurer de faire participer tous les membres du Comité à de telles décisions. L'insatisfaction est un critère très subjectif. Le Comité aurait tout avantage à prévoir un moment pour discuter des motifs d'insatisfaction du directeur parlementaire du budget, si jamais il se manifestait en ce sens.

Je m'en tiens à cela pour l'instant, monsieur le président.

Merci.

Le président: La parole est à Mme Sudds, puis à Mme Gaudreau.

L'hon. Jenna Sudds: Merci beaucoup, monsieur le président.

En écoutant ma collègue et son raisonnement sur la question du compte rendu du directeur parlementaire du budget, je pense qu'il serait prudent, s'il y avait une préoccupation, que la question revienne devant le Comité. Puisque c'est nous, en notre qualité de parlementaires, qui facilitons l'obtention de ces documents, alors je pense que nous sommes les mieux placés pour entendre les conclusions du directeur parlementaire du budget sur la nature des pièces reçues et son degré de satisfaction.

Cela dit, monsieur le président, j'aimerais proposer ce que j'espère être un amendement favorable à la motion amendée. Il s'agit simplement de la lire telle quelle, mais en arrivant au point b), de la modifier pour qu'elle dise que « si le directeur parlementaire du budget n'est pas convaincu que les documents ont été produits conformément à l'ordre, il en informe sans délai le président et le greffier qui, à leur tour, réserveront du temps pour discuter des prochaines étapes ».

• (1255)

Le président: Est-ce que c'est clair pour tout le monde?

Avez-vous une version écrite que vous pourriez transmettre au greffier pour distribution?

L'hon. Jenna Sudds: Donnez-moi un instant, nous allons faire le nécessaire.

Jeremy Patzer: Puis-je intervenir à ce sujet, monsieur le président?

Le président: Oui, je vous prie.

Pendant que Mme Sudds prépare son texte, je donne la parole à M. Patzer.

Je vous écoute.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je trouve que c'est un amendement très intéressant à la motion, car je pense qu'il permettrait essentiellement au gouvernement de faire de l'obstruction systématique jusqu'à la fin de la session si le directeur parlementaire du budget jugeait les documents incomplets ou, pire encore, caviardés.

Le gouvernement a un penchant marqué pour les documents caviardés et pour envoyer de tels documents. Cette proposition ne vise qu'à permettre aux libéraux de bloquer nos travaux par l'obstruction pour empêcher toute divulgation qu'ils jugeraient indésirable. C'est aussi simple que cela.

Je tiens à ce que ce soit consigné au compte rendu pour que les Canadiens comprennent bien: on tente ici de légitimer l'obstruction, point final.

Le président: Avant de continuer, allez-vous envoyer cela au greffier?

L'hon. Jenna Sudds: Oui, c'est en cours.

Le président: Merci.

Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, c'est bien essayé et c'est légitime. En effet, qui suis-je pour juger si les documents sont bons ou non? Il faut confirmer si les documents ont été transmis, s'ils sont conformes et si la personne qui les reçoit en est

satisfaite, c'est-à-dire si elle a ce qu'il faut pour faire son travail. Ça fait 15 fois que je pose la question, et on me répond toujours que ça s'en vient.

Cette proposition, c'est comme pour nous dire qu'il ne faut pas l'oublier avant de partir pour le congé des Fêtes. Il était évident que ça s'en venait. On est probablement juste en train d'insister pour dire qu'il faut le faire. Autrement, si on ajoute du temps pour faire nos rapports, je crains de jouer encore une fois dans un mauvais film. De quoi a-t-on peur? Veut-on cacher des choses? Je n'ai pas envie, si on ne vote pas ou qu'on étire le débat, de partir d'ici en me demandant encore une fois où est la transparence.

C'est simplement une occasion de dire qu'il ne faut pas oublier que le directeur parlementaire a besoin de ces documents dans deux semaines pour bien faire son travail. Par ailleurs, l'information serait confidentielle et ne serait pas envoyée à tous. Nous allons continuer de travailler sur autre chose, et nous allons revoir le directeur parlementaire et nous pourrions discuter avec lui sur la base des informations qu'il possèdera.

Pour ma part, je suis assurément contre la motion.

[Traduction]

Le président: Madame Khalid, la parole est à vous.

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Je tente de consulter le texte de la motion pour bien saisir l'effet de l'amendement proposé.

L'amendement, tel que déposé en ce moment, porte spécifiquement sur l'alinéa b) de la motion, où il est écrit: « si le directeur parlementaire du budget n'est pas convaincu que les documents ont été produits conformément à cet ordre, il en informe sans délai le président et le greffier qui, à leur tour, préparent un rapport à la Chambre, que le président présente immédiatement à la Chambre, exposant les faits importants de l'affaire ».

Cet amendement vise essentiellement à rappeler au puissant Comité que nous ne nous limitons pas à un président et un greffier. Notre comité compte de nombreux membres de toutes les allégeances, et nous nous efforçons de prendre nos décisions de manière collective.

Selon mes conversations avec beaucoup d'entre vous qui êtes disposés à discuter, je fais de mon mieux pour collaborer et trouver des solutions.

Je tiens à souligner qu'au sein de ce comité, nous ne sommes pas les porte-paroles du gouvernement. C'est du moins mon cas. Je suis ici pour remplir les objectifs de ce comité afin de garantir la transparence et de nous permettre de faire notre travail et de demander des comptes au gouvernement en ce qui concerne les sommes dépensées. L'année en cours est assez exceptionnelle en raison du dépôt du budget qui a donné lieu, selon moi, à un véritable imbroglio. Je ne doute pas que la fonction publique et les bureaucrates en aient ressenti les contrecoups plus que nous, notamment pour ce qui est de la compilation des données et des écarts dans les ensembles de renseignements dus au calendrier.

Si l'on s'en tient aux faits, le directeur parlementaire du budget a demandé des documents à cinq ministères le 5 novembre, en fixant l'échéance au 19 novembre. À cette date, il a admis n'avoir rien reçu, invoquant des obstacles administratifs. Nous ignorons la teneur des échanges avec les ministères visés: nous ne savons pas s'ils s'activent à préparer les documents ou s'ils refusent carrément de fournir l'information.

Comme je l'ai exprimé, je trouve cette motion un peu prématurée. Cependant, si c'est le consensus que nous essayons de bâtir au sein de ce comité, alors je pense que nous devrions certainement soutenir cet amendement pour dire qu'au lieu de ces éléments subjectifs... Il me semble difficile d'évaluer objectivement le degré de satisfaction à l'égard de documents. S'agit-il d'un inventaire quantitatif, de la qualité du contenu, ou simplement d'une impression comme « Oh, cette personne m'a regardé de travers »? Nous ignorons tout des critères d'évaluation. S'agit-il d'une échelle de valeurs ou d'une simple réponse affirmative ou négative? Je souhaite vivement que cette responsabilité incombe à tout le Comité plutôt qu'au seul trio président-greffier-directeur parlementaire du budget. Il nous appartient à tous de définir les paramètres de ce qui constitue un résultat satisfaisant ou non.

Je reconnais que la motion tient compte de la nature confidentielle des documents et que seul le greffier les examinera; cependant, je crois que lorsque nous parlons de responsabilité et de transparence, tous les titulaires de charges publiques devraient être tenus au même niveau de transparence et de responsabilité.

• (1300)

Si le directeur parlementaire du budget se dit insatisfait des documents obtenus, le Comité est en droit d'en connaître les raisons et de savoir quels critères auraient permis de le satisfaire.

J'appuie cet amendement. Je pense qu'il est plus inclusif et qu'il mobilise vraiment le Comité dans son ensemble pour renforcer les objectifs de transparence, de responsabilité et, je l'espère, d'inclusion de ce comité également.

Monsieur le président, par votre entremise, j'encourage les membres à soutenir cet amendement. Je pense qu'il est sain et qu'il inclut l'ensemble du Comité. Il ne s'agit pas ici de petite politique partisane. Il est de loin préférable que ces décisions soient prises collectivement.

Je termine ici mon intervention, monsieur le président, tout en me réservant le droit de reprendre la parole plus tard.

• (1305)

Le président: La parole est à M. Gasparro.

Vince Gasparro: Monsieur le président, j'aimerais apporter une précision au compte rendu. M. Patzer n'ignore pas la grande estime que j'ai pour lui.

J'ai sous les yeux les paroles exactes du ministre lors de sa comparution, en réponse à la question que vous avez évoquée, monsieur Patzer.

Sa citation directe était: « Je vous fournirai ces renseignements dès que possible... quand nous les aurons finalisés. » C'est la citation directe. Aucun échéancier précis n'a été fourni quand...

Jeremy Patzer: Ils ont été finalisés.

Le président: C'est au tour de M. Gasparro de s'exprimer.

Vince Gasparro: Je dis simplement que lorsque vous avez fait appel au Règlement, monsieur Patzer, vous avez dit qu'un échéancier avait été fourni par le ministre. Or, c'est inexact, et je tenais simplement à ce que le compte rendu reflète la réalité.

Jeremy Patzer: J'invoque le Règlement.

Le président: Soyez succinct, je vous écoute.

Jeremy Patzer: J'ai simplement avancé que les documents étaient prêts.

Iqra Khalid: On tombe dans le débat, là.

Jeremy Patzer: Je n'ai jamais prétendu qu'une date précise avait été fixée.

Iqra Khalid: Franchement.

Jeremy Patzer: Je vous prie de ne pas déformer mes propos.

Merci.

Iqra Khalid: [Note de la rédaction: inaudible]

Le président: Madame Khalid, quand vous serez présidente, vous pourrez décider, mais vous ne l'êtes pas.

Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Gasparro a la parole.

Allez-y, monsieur.

Vince Gasparro: C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président.

Merci.

Le président: La parole est à Mme Sudds, puis à Mme Rochefort.

L'hon. Jenna Sudds: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le président. En écoutant le débat, je réfléchis à notre comité et au mandat du travail que nous faisons ici. Je pense que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a justement pour mission d'examiner les opérations gouvernementales, les budgets des dépenses et le rendement des ministères. Je pense que si le directeur parlementaire du budget reçoit des informations insuffisantes de la part des ministères, cela relève carrément du rôle de surveillance de notre comité. En tant que principal organe de surveillance parlementaire, nous devrions être saisis de toute difficulté en premier lieu afin d'agir en conséquence.

Je dirais aussi que cela garantit l'équité pour les ministères, si vous voulez. Si le directeur parlementaire du budget s'adresse directement au Parlement ou au président, les ministères peuvent sembler ne pas s'être conformés sans avoir nécessairement eu l'occasion de justifier ou d'expliquer la raison de tout retard. Il est primordial que les ministères puissent répondre aux critiques. Le Comité permet d'entendre les deux versions des faits avant d'envisager un recours au Parlement.

En nous limitant à notre mandat, nous évitons les tensions inutiles et les méprises au sein de la population. Passer directement par le Parlement déclenche une procédure de privilège parlementaire qui n'est pas toujours justifiée. Notre comité favorise l'obtention d'éclaircissements et un dialogue que j'espère constructif. Nous pouvons ainsi régler les différends et dépolitiser les débats avant qu'ils prennent une ampleur nationale.

Je pense que la plupart des problèmes d'information peuvent être résolus ici même, au sein du Comité, évitant ainsi d'encombrer la Chambre avec des questions de privilège et nous permettant de nous concentrer sur le fond des dossiers.

J'ajouterais également que...

Le président: Permettez-moi de vous interrompre un instant.

Le greffier vient de diffuser le libellé par courriel.

Je suis désolé. Veuillez continuer, madame Sudds

L'hon. Jenna Sudds: Merci, monsieur le président.

Comme je le disais, je pense qu'il y a un certain nombre de raisons très valables pour lesquelles le Comité est le principal forum et devrait être celui pour résoudre tout type de problème en cas d'insatisfaction du directeur parlementaire du budget.

Cela étant, nous sommes prêts à voter sur cet amendement avant de passer au suivant.

• (1310)

Le président: C'est impossible, puisque nous sommes toujours à l'étape du débat sur l'amendement.

L'hon. Jenna Sudds: Nous débattons encore de l'amendement. Mes excuses, monsieur le président. Je gère plusieurs dossiers à la fois, comme vous pouvez l'imaginer.

Permettez-moi de conclure en ajoutant que cette tribune au sein du Comité nous donne, en tant que parlementaires siégeant à ce comité, la capacité d'être alertés rapidement des problèmes potentiels.

Si nous avons l'impression que les ministères retardent les choses, si l'information est incomplète ou s'il y a des problèmes, le Comité a la capacité de convoquer des témoins et d'interagir avec le directeur parlementaire du budget pour s'assurer que les documents sont fournis afin de garantir que ce dernier est en mesure de faire son travail. C'est, à mon sens, la marche à suivre, monsieur le président.

Le président: Merci.

Merci. La parole est à Mme Rochefort, puis à M. Patzer.

Pauline Rochefort: Monsieur le président, je remercie ma collègue pour son excellente synthèse du mandat de notre comité, qui s'avère fort pertinente dans le contexte actuel.

J'aimerais simplement m'assurer de bien suivre le fil du débat. Si vous me le permettez, je vais relire la motion pour confirmer l'étape où nous en sommes.

Le président: Un instant.

Nous étudions présentement l'amendement à la motion.

Pauline Rochefort: Très bien. Nous pouvons donc passer au vote.

Merci.

Le président: Votre temps est écoulé.

La parole est à M. Patzer...

Pauline Rochefort: Un instant, je vous prie. L'un de nos collègues s'est absenté un moment.

Si je ne m'abuse, la motion comporte deux volets. D'abord...

Le président: Madame Rochefort, je vous arrête: nous en sommes à l'amendement.

Pauline Rochefort: Oui.

Le président: Ne jouons pas sur les mots. Nous débattons de l'amendement proposé par vos députés.

Pauline Rochefort: J'ai toujours la parole, un instant s'il vous plaît.

Je comprends bien les termes...

Jeremy Patzer: Pourquoi ne pas voter immédiatement?

Le président: Passons au vote sur l'amendement.

Pauline Rochefort: En fait, nous avons une motion qui a fait l'objet d'un amendement de la part de ma collègue, Mme Sudds.

Le président: Nous en sommes toujours au débat sur cet amendement.

Pauline Rochefort: Nous débattons donc de l'amendement.

Merci, monsieur le président.

Le président: Très bien.

Monsieur le greffier, veuillez procéder au vote.

Le président: Le vote est lancé. Mme Rochefort elle-même a suggéré de passer au vote.

J'ai demandé le vote au greffier. On ne peut pas invoquer le Règlement pendant un vote. Le vote porte uniquement sur l'amendement, et non sur la motion modifiée.

(L'amendement est rejeté par 4 voix contre 3. [Voir le Procès-verbal])

Le président: L'amendement est rejeté. Nous revenons à la motion telle qu'amendée précédemment, soit le texte initial, mais prévoyant un délai de « deux semaines ».

Personne n'est inscrit pour en débattre. Est-ce que tout le monde est prêt à passer au vote là-dessus?

Nous allons passer au vote sur la motion amendée.

Un député: Nous n'avons même pas eu la chance d'en parler.

L'hon. Jenna Sudds: J'avais levé la main, monsieur le président.

• (1315)

Le président: Le président: J'ai pourtant bien précisé que la liste des intervenants était close. Personne n'a souhaité s'exprimer avant le vote sur l'amendement. Le Règlement interdit toute intervention pendant le scrutin.

Monsieur le greffier, poursuivez le vote sur la motion amendée.

Je suis désolé, chers collègues; nous sommes en plein vote. Vous pourrez commenter après, s'il vous plaît.

Iqra Khalid: Monsieur le président, je m'étais absentée un instant. Pourriez-vous me préciser l'objet du vote?

Le président: Nous votons sur la motion telle qu'amendée.

Iqra Khalid: Quels sont ces amendements?

Le président: Il s'agit de la version modifiée par Mme Gaudreau. C'est l'objet du présent vote.

Iqra Khalid: Très bien.

L'amendement de Mme Sudds n'a donc pas...

Le président: Il n'a pas été adopté.

Veuillez continuer le vote, monsieur.

Il y a égalité des voix.

Je vote oui.

(La motion telle qu'amendée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Chers collègues, il nous reste aujourd'hui ou jeudi pour voter sur le Budget supplémentaire des dépenses (B), compte tenu du délai de trois jours requis avant le dernier jour de désignation. Le greffier vous a transmis les crédits pour le Budget supplémentaire des dépenses (B). Avec votre consentement unanime, nous pourrions procéder à un vote unique pour l'ensemble des crédits.

Des députés: D'accord.

Le président: Les crédits combinés sont-ils adoptés?

Des députés: Avec dissidence.

Le président: Adoptés avec dissidence.

ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Crédit 1b: Dépenses du programme.....622 798 \$

(Le crédit 1b est adopté avec dissidence.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Crédit 1b: Dépenses de fonctionnement.....13 721 310 \$

(Le crédit 1b est adopté avec dissidence.)

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Crédit 1b: Dépenses du programme.....3 000 000 \$

(Le crédit 1b est adopté avec dissidence.)

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Crédit 1b: Dépenses du programme.....557 741 \$

(Le crédit 1b est adopté avec dissidence.)

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Crédit 1b: Dépenses de fonctionnement.....53 467 764 \$

(Le crédit 1b est adopté avec dissidence.)

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Crédit 1b: Dépenses du programme.....8 809 674 \$

Crédit 10b: Initiatives pangouvernementales.....7 000 000 \$

Crédit 15b: Rajustements à la rémunération.....315 005 002 \$

Crédit 20b: Assurance de la fonction publique.....595 940 713 \$

(Les crédits 1b, 10b, 15b et 20b sont adoptés avec dissidence.)

Devons-nous faire rapport du budget à la Chambre?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>